



Projet Pédagogique Mercredi 2025-2026



ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL « LES MOUSSAILLONS »

Maison de toutes les Générations Daniel QUENTIN
14 Rue Henri Réaux
69740 GENAS
Tel : 07.71.43.39.50

Table des matières

I. INTRODUCTION.....	3
II. PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES PROJETS DU TERRITOIRE.....	3
III. PRÉSENTATION DU CENTRE DE LOISIRS	5
IV. PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	6
V. L'INCLUSION	15
VI. PRÉSENTATION DES PARTENARIATS.....	18
VII. LA PÉDAGOGIE.....	19
VIII. LES DIFFÉRENTS ASPECTS SÉCURITAIRES À CONNAITRE ET RESPECTER.....	24
IX. NOTRE ENGAGEMENT COLLECTIF	28
X. ANNEXES	28

I. INTRODUCTION

Le projet pédagogique est conçu comme **un contrat de confiance entre le directeur, l'équipe pédagogique et les familles**. Il sert de référence tout au long de l'accueil de l'enfant. Il est élaboré à partir d'un cadre fixé par le projet éducatif du territoire, il permet également de donner du sens aux activités proposées et aux actes qui accompagnent la vie quotidienne de l'enfant.

Il aide ainsi à construire des démarches pédagogiques spécifiques correspondant aux attentes et caractéristiques du centre de loisirs « les Moussaillons ».

Il résulte d'une réflexion professionnelle, collective et traduit l'engagement de l'équipe pédagogique.

II. Présentation DES DIFFÉRENTES PROJETS DU TERRITOIRE

A. LE PROJET SOCIAL ÉDUCATIF DU TERRITOIRE (PSET)

Commune située à 20 km du centre de Lyon, Genas recense 13 022 habitants (source INSEE (*Institut National de la Statistique et des Études Économiques*), chiffres en vigueur au 01/01/2021).

Le Projet Social et Éducatif du Territoire (PSET) en matière de petite enfance/enfance, a fait l'objet d'un diagnostic concerté en présence des différents partenaires. Ainsi, à partir des besoins identifiés, les orientations ci-après ont été déclinées :

- ✓ **Assurer un accueil de qualité de tous les enfants**
- ✓ **Soutenir les parents dans leur rôle éducatif**
- ✓ **Garantir une cohérence et une continuité éducative à l'échelle du territoire**
- ✓ **Définir les modalités d'une gouvernance multi-acteurs du PEL**
- ✓ **Donner l'opportunité aux jeunes de jouer un rôle actif dans la vie de la cité**
- ✓ **Développer les solidarités et contribuer à la cohésion sociale**
- ✓ **Renforcer l'autonomie de certains publics fragiles : les jeunes, les aînés et les personnes en situation de handicap**
- ✓ **Pérenniser le partenariat existant et développer les coopérations**
- ✓ **Partager une culture commune de l'action sociale**

À ce titre, l'accueil de loisirs à la vocation d'un service public, destiné à offrir un mode de garde de qualité, conciliant les contraintes horaires des parents, ainsi que les rythmes et besoins des enfants.

Par ailleurs, la commune a établi une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, pour percevoir des prestations de services octroyées aux accueils de loisirs, afin d'améliorer l'accueil des enfants de 3 à 6 ans et faciliter l'accès à toutes les familles.

Depuis 2014, Genas a intégré le réseau des « *Villes Amies des Enfants* », porté par l'UNICEF (*Fonds des Nations unies pour l'enfance*) et l'Association des Maires de France.

La ville de Genas a été confirmée « *Ville amie des Enfants* » pour la période 2020-2026.

L'accueil de loisirs « les Moussaillons », concerne les enfants âgés de 3 ans jusqu'à 6 ans. Il est organisé durant leurs temps libres (les mercredis et les vacances scolaires). Sa mission d'accueil et d'animation, répond aux besoins suivants :

- ✓ **Sociaux** : en organisant l'accueil des enfants dont les parents sont confrontés à un besoin de garde, tout en favorisant l'accès à des pratiques d'activités de loisirs éducatifs adaptés.
- ✓ **Éducatifs** : en contribuant au développement de l'enfant, de son épanouissement social et civique, par la prise d'initiatives et de responsabilités.

- ✓ **Culturels** : en permettant à chaque enfant d'enrichir et de développer ses acquis, notamment au travers d'activités artistiques, sportives, culturelles et scientifiques... mais aussi dans la connaissance des autres, de leurs différences, de leurs cultures.

De plus, la petite enfance correspond à une période de développement intense. Les besoins sont à la fois spécifiques et divers selon les enfants ; ils se situent à plusieurs niveaux :

- ✓ Besoin physiologique et de développement (envie de grandir, d'être autonome) ;
- ✓ Besoin de sécurité affective et physique ;
- ✓ Besoin de socialisation (capacité à entrer en relation) ;
- ✓ Besoin d'élaboration de son identité personnelle (reconnaissance et estime de soi).

Pour répondre à ces besoins, l'accueil collectif, en structure de loisirs, développe différents objectifs éducatifs :

- ✓ Favoriser l'autonomie de l'enfant durant tous les moments de la vie quotidienne ;
- ✓ Faciliter le développement psychique et moteur de l'enfant par le biais d'activités ludiques et diversifiées ;
- ✓ Favoriser la socialisation de l'enfant et développer son esprit critique, pour savoir communiquer.
- ✓ Développer l'éveil culturel de l'enfant, pour avoir de l'empathie.

B. GENAS, VILLE AMIE DES ENFANTS



L'histoire entre la Ville de Genas et le label « Ville amie des enfants » démarre en 2013, en fin de mandat. En 2014, au début du deuxième mandat de maire de Daniel VALERO, l'adhésion de notre commune au réseau initié par le Fonds des Nations unies pour l'enfance est renouvelée.

En 2021, le comité français pour l'UNICEF décerne à nouveau la distinction « Ville amie des enfants » à la Ville, saluant ainsi les engagements de la commune en faveur des 0-18 ans et soulignant sa capacité à déployer un plan d'actions municipal pour l'enfance et la jeunesse ambitieux pour le mandat 2020-2026.

En renouvelant son appartenance au réseau, Genas s'engage à nouveau à respecter les 5 engagements phares, traductions des droits ancrés dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, à savoir :

- assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité
- affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre

toute forme de discrimination et d'agir en faveur de l'équité

- permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune de son territoire
- développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune
- nouer un partenariat avec l'UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.

À Genas, la participation et l'écoute des enfants et des jeunes font partie intégrante des valeurs de la ville.

III. PRÉSENTATION DU CENTRE DE LOISIRS

A. CARTE D'IDENTITÉ DU CENTRE

Lieu d'implantation : Accueil de loisirs sans hébergement « *Les Moussaillons* »
la maison Daniel Quantin
14 rue Henri Réaux 69740 Genas

Organisateur : Monsieur le Maire Daniel VALERO
Mairie de Genas
Direction de la Politique Éducative Locale (DPEL)
Directeur DPEL : Romain BELATTAR
Place du Général de Gaulle – 69740 Genas
BP 206
04.72.47.11.11



Tranche d'âge : 3-6 ans

Effectif : Capacité maximale : 61 enfants (Agrément PMI – Protection Maternelle et Infantile)

Numéro d'agrément : 0690219CL000415 / 0690219CL000315

Mode de fonctionnement : toute la journée de 7h45 à 18h15

B. LES MOYENS HUMAINS

Nous faisons partie d'un ensemble de collaborateur et de partenaire avec des liens hiérarchiques variées.

Une équipe technique est présente pour nous aider dans l'entretien et les petites réparations.

Une équipe cuisine, deux agents, pour la mise en place des repas et des goûters (prestataire de repas en liaison froide : société SOGERES) et l'entretien du restaurant.

Une équipe hygiène pour l'entretien des locaux (entreprise extérieure : société ARCADE)

L'organigramme de la MDTG :

Directeur pôle ESVE : **Romain BELATTAR**

Adjointe pôle ESVE : **Vesna DABIC**

Chef de service Enfance Jeunesse :

Responsable Secteur enfance jeunesse : **Ludovic ROUX**

Chargée d'Accueil
et de Gestion
Administrative et
Financière :
**Catherine
GIBERT**

Association IFAC
accueil de loisirs
6-12 ans : **Fanny
MIGNOT**

Directrice ACM
jeunesse :
**Saida
NAGNOUG /
Camille
TROTTA**

Directeur ACM
Moussaillons :
Aurélien BOISJOLY

Equipe d'animation

Coordinatrice du
Conseil Municipal
des Jeunes et
Animatrice des
dispositifs
jeunesse : **Elodie
BOUISSET**

ETAPS :
**Karine HUGON
Katleen GIRARD**

Equipe
d'animation

IV. Présentation de l'équipe pédagogique

Période	PETITS	MOYENS	GRANDS
Sept / Oct	Océane	ATSEM Elodie Laura	Yamina Angéline Emeline
Nov/ Dec	Océane	ATSEM Elodie Laura	Yamina Angéline Emeline
Janv / Février	Elodie	ATSEM Océane Yamina	Laura Angéline Emeline
Mars/ Avril	Elodie	Yamina Angeline Emeline	Océane Laura ?
Mai/ Juin	Océane Elodie	Emeline Laura ?	Yamina Angeline

A. LE RÔLE DU DIRECTEUR

Le directeur du centre de loisirs est avant tout un professionnel polyvalent, dynamique, il sait jongler entre des tâches de natures différentes. Il a le sens des responsabilités et des priorités. Il est également organisé, méthodique.

En cas d'imprévu ou d'incident, le directeur du centre de loisirs est en première ligne. Il fait la liaison avec les familles et prend les décisions urgentes. Il est à la fois un manager, un RH, un gestionnaire de projet, un animateur... Il doit être sur tous les fronts !!

Le directeur est le garant :

- De la sécurité physique et morale des enfants accueillis
- De l'élaboration et de la bonne mise en œuvre du projet pédagogique
- Du bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière
- Des projets d'animations et des activités proposées aux enfants

Le rôle du directeur :

- Recrutement des animateurs
- Coordination de l'équipe d'animation
- Constitution et mise en œuvre d'un planning horaire
- Co-construction du projet pédagogique avec l'équipe d'animation et sa bonne mise en œuvre
- Accompagnement et formation des animateurs afin de leur permettre de monter en compétence
- Attention particulière aux animateurs stagiaires
- Instauration d'un cadre relationnel qui favorise le respect et le progrès
- Coordination et gestion des différents prestataires et partenaires (prestataires de services, municipalités, familles, partenariats ...).
- Rendre compte à l'organisateur du fonctionnement de l'accueil
- Impulsion et participation à la bonne dynamique de groupe et à la maintenir
- Diffusion et bonne mise en œuvre des consignes de préparation de sortie (informations données la veille en réunion)
- Construction d'une relation de confiance avec les familles
- Être présent lors de l'accueil des familles matin et soir afin de répondre aux questions éventuelles
- Agir dans le cadre de la continuité éducative
- Respecter la confidentialité des propos

Les obligations et responsabilités du directeur :

- Une obligation de moyens : tout doit être mis en œuvre pour assurer la sécurité physique et morale des enfants et empêcher qu'un accident ne se produise.
- Une obligation de résultat : lors des temps de transport et lors des temps de repas. Dans ces deux cas, l'enfant a un rôle passif et s'en remet entièrement à la vigilance de l'encadrement.
- Une responsabilité juridique : c'est l'obligation de répondre d'un dommage causé à autrui et d'en assumer les conséquences civiles et/ou pénales.

B. LE RÔLE DE L'ADJOINT

Avec la direction :

- Première interlocutrice du directeur
- Personne intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction
- Assurer le remplacement ponctuel du directeur
- Faire état des problématiques rencontrées sur le terrain comme des bonnes initiatives
- Participer à l'accompagnement des stagiaires BAFA, par l'observation, le conseil et l'échange d'expériences
- Travailler en étroite collaboration pour la bonne préparation des sorties
- Participer à la préparation des séjours AVANT, PENDANT et APRES

Avec l'équipe d'animation :

- Personne intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction
- Répondre aux différentes demandes et questionnements de l'équipe où les rediriger auprès du directeur
- Accompagner l'équipe dans la bonne mise en œuvre du projet pédagogique
- Participer à la bonne dynamique de groupe et à la maintenir
- Soutenir et accompagner l'équipe d'animation dans leurs tâches de préparation en amont des sorties
- Venir en soutien de l'équipe d'animation sur des temps d'animation ou sur des temps informels
- Identifier les besoins ou dysfonctionnements de la structure
- Assurer le remplacement ponctuel si un animateur est absent

Avec les familles :

- Assurer l'accueil des familles matin et soir : pointage, recueil des infos transmises par les familles
- Prendre connaissance auprès de l'équipe si évènement particulier avant l'accueil du soir
- Répondre aux familles ou les rediriger vers le directeur
- S'assurer de l'identité des personnes, pour le départ des enfants

Horaire de travail :

- Amplitude totale du centre de loisirs 7h30-19h30 avec des temps de pause qui respectent la réglementation

Référent sanitaire :

- Assurer les fonctions de référent sanitaire

C. LE RÔLE DE L'ANIMATEUR

Le métier d'animateur consiste à concevoir, développer, organiser et conduire des projets d'animation visant à l'épanouissement, la socialisation et l'autonomie des enfants en prenant en compte leur environnement.

Il doit avoir le sens de la pédagogie, du contact, de l'esprit d'équipe et des notions sur le développement de l'enfant afin de répondre au mieux à ses besoins.

L'animateur doit faire preuve d'une remise en question permanente, pour pouvoir améliorer sa posture et ses techniques d'animation afin d'être en constante adéquation avec le projet pédagogique de l'établissement.

Les fonctions et aptitudes de l'animateur vis-à-vis des enfants :

- [Assurer la sécurité physique et morale des mineurs, et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances, aux conduites addictives ou aux comportements à risque, notamment ceux liés à la sexualité](#)

L'animateur doit être extrêmement vigilant quant à la sécurité physique et morale de l'enfant. En cas de doute, de questionnement, il se doit de prévenir immédiatement le directeur qui prendra les dispositions nécessaires.

- [Construire une relation de qualité, de confiance avec les enfants qu'elle soit individuelle ou collective](#)

L'animateur n'est pas là pour faire de la surveillance ! Il se doit d'être présent physiquement et psychiquement auprès des enfants de façon constante sur l'ensemble de la journée. Cette attitude lui permettra de gagner la confiance des enfants et ainsi ils n'hésiteront pas à jouer avec lui ou encore même à lui parler en cas de besoin.

- [Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre parents, enfants et animateurs](#)

Il est primordial de construire une relation de confiance avec les familles. Lorsque les parents confient leurs enfants, ils délèguent à l'animateur une responsabilité d'encadrement et d'éducation dans le prolongement du temps éducatif familial. De plus, les séparations, les retrouvailles font partie des moments les plus importants de la journée de l'enfant, l'animateur se doit d'être totalement disponible et apte à répondre aux questionnements éventuels des parents.

- [Accompagner l'enfant dans sa vie quotidienne](#)

L'animateur a pour mission d'accompagner l'enfant et non de faire à sa place. Il est là pour l'aider à progresser dans son autonomie et à se construire en tant qu'individu à part entière.

- [Éveiller l'enfant et lui permettre d'assimiler de nouvelles connaissances](#)

L'animateur, n'est pas un instituteur ! En revanche, il permet à l'enfant de faire de nouvelles acquisitions avec une approche ludique et participative. Il propose et organise les activités adaptées aux capacités de l'enfant (afin de ne pas le mettre dans une posture d'échec) et aux besoins de l'enfant en tenant compte de ses envies.

- [Transmettre et faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité](#)

L'animateur est un modèle de respect et de tolérance. Cela implique de promouvoir les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité de manière adaptée à l'âge des enfants.

L'enfant considère l'animateur comme un modèle. L'animateur se doit donc d'être exigeant envers lui-même et mettre en cohérence ses actes et ses paroles.

Les fonctions/rôle de l'animateur Vis-à-vis de l'équipe :

Participer au sein de l'équipe, à la mise en œuvre du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de la ville de Genas dans le respect du cadre réglementaire d'un accueil collectif de mineur.

Sans oublier que pour être responsable des autres, il faut d'abord être responsable de soi.

D. LA JOURNÉE TYPE DE L'ANIMATEUR

7h30-7h45	Mise en place de jeux dans les différents espaces, apporter une ou deux innovations chaque matin (pensez à créer une rotation de jeu avec l'ensemble de l'équipe), ventiler la salle, remonter les stores, installer les terrasses, réajuster les outils pédagogiques pour la journée (lister les photos manquantes)				
7h45 – 9h00	Assurer l'accueil (en duo d'animateurs si affluence) de tous les enfants et de leur famille, noter les présences Encourager l'utilisation du tableau des émotions Animer et accompagner les enfants durant ce temps de séparation				
7h45 – 8h15	Accueil de tous les enfants dans l'Astrolabe				
9h00 – 9h05	Faire l'appel et transmette le nombre exact à l'adjointe				
9h05 – 9h15	Présentation ludique de la journée + rituel à mettre en place chaque jour + réception des envies et besoins des enfants (tableau des émotions / frise du temps/ règle de vie)				
9h15 – 11h15	Déroulement des différents temps ludiques : Activité manuelle, activité sportive, jeux ... Chaque animateur propose une activité et les enfants circulent dans chaque activité.				
PETITS + MOYENS	9h20-10h	Temps Ludique	GRANDS	9h20-10h	Temps Ludique
	10h10-10h40	Temps Ludique		10h-10h40	Temps Ludique
	10h40-11h	Jeux en grand groupe		10h50-11h30	Temps Ludique
				11h30-12h15	Jeu grand en groupe
11h00 – 11h15 12h15 - 12h30	Retour au calme, temps de regroupement avant le repas et temps d'hygiène				
11h15 12h15	Un animateur par groupe se détache pour fermer les portes, les fenêtres, éteindre les lumières et ranger sa salle pour permettre aux enfants un retour dans de bonnes conditions après le repas.				
11h15 – 13h30	Temps du repas (PETITS 11h15-12h15 / MOYENS 11h25-12h25 / GRANDS 12h30-13h30)				
12h30 – 13h00	Temps calme de trajet pour se détendre ou libérer son énergie.				
12h45 – 13h00	Accompagnement des enfants en petits groupes de 8 dans le calme pour le temps de sieste. Communiquer avec l'autre groupe d'enfant pour éviter tout croisement. Tous les enfants doivent être couchés à 13h00. L'endormissement doit se faire avec tous les animateurs.				
12h30- 13h30	Un animateur s'occupe des enfants qui partent à 13h30 ainsi que les moyens qui ne dorment pas. Proposer un temps de 30 minutes allongé avec histoire, musique, silence ... puis 30 minutes de jeux calmes				
13h00 – 13h30	Deux animateurs en pause. 13h30 un animateur qui revient de pause lève les enfants (P+M) réveillé pour aller dans une salle d'activité.				
13h30 – 14h30	Temps calme chez les GRANDS et rotations des pauses Les enfants (P+M) se lèvent de manière échelonnée et les animateurs s'adaptent en fonction des effectifs enfants de chaque espace (1 animateur pour 8 enfants)				
13h30 – 14h	Deux animateurs en pause				
14h – 15h15	Deux animateurs en accompagnement temps de sieste avec les PETITS et les MOYENS Deux animateurs regroupés dans une salle avec les PETITS et les MOYENS réveillés. Un animateur détaché pour les allés/retours et l'accompagnement des enfants pour le rangement des doudous ou autre + passage aux toilettes				
14h30 – 16h00	Les animateurs et leur groupe d'enfant retrouvent leur salle / Pensez à ranger les espaces utilisés Déroulement des différents temps ludiques : Diviser le groupe en 2 et faire 2 jeux				
PETITS + MOYENS	13h30-14h30	Pôles d'activités autonome	GRANDS	14h-14h30	Pôles d'activités autonome
	14h30-15h	Temps Ludique		14h30-15h15	Temps Ludique
	15h15-15h45	Temps Ludique		15h15-16h	Temps Ludique
15h45 - 16h00	Rangement des couchettes				
16h00	Préparation du goûter				
16h00 – 16h30	Mise en place et déroulement du goûter				
16h30 – 16h45	Bilan avec les enfants et identification des envies et besoins pour le lendemain				
16h45 – 17h00	Rangement des sacs à dos de chaque enfant. Veiller à la gestion des vêtements				
17h00 – 18h	Accueil des premières familles par l'équipe du soir + temps d'animation continu				
18h00 – 18h15	Se regrouper dans la salle l'astrolabe Détacher un animateur par groupe d'enfant pour le rangement des salles de jeu				
18h15 – 18h30	Rangement / Bilan de fin de journée avec le directeur				

Les horaires de chacun(e) peuvent variées en fonction des besoins de service, de la bonne gestion du rangement et des préparations.

E. ORGANISATION DES DIFFÉRENTS TEMPS DE LA JOURNÉE

Jour 1 de la semaine/période :

Le premier jour est celui qui déterminera l'ambiance générale de votre semaine. Ce lancement doit contenir les ingrédients pour mettre en sécurité les enfants et définir les règles de vivre ensemble. Voici une liste non exhaustive de ce qui doit être fait le premier jour :

- Définir avec un outil les règles de vie
- Présenter la thématique de la semaine
- Faire des jeux de connaissances
- Se présenter
- Visiter les locaux (pas de sortie du centre ce jour là)
- Faire des groupes de référence par animateur (utiles notamment pour les sorties, pour reconnaître les vêtements, pour aller à la sieste, pour mieux connaître les habitudes des enfants, ...)

L'ensemble de ces temps d'animations doivent être pensés sous forme de jeux.

Les temps d'accueil :

C'est un temps dynamique et primordial de la journée. Pour les parents, c'est le seul temps où ils peuvent voir, observer, échanger ou juger le travail des animateurs à travers leur posture, leur dynamisme et leur sourire. Pour les enfants, c'est le début de la journée, ils ont besoin d'être accueillis comme une personne unique, d'être rassurés au sein du groupe et repérer instantanément le relai parental et le repère émotionnel pour la journée. Pour l'animateur, c'est le lancement de la journée, la vie personnelle doit rester à la porte et la posture animateur doit transparaître instantanément.

- 7h30 et 16h45 installer la salle, ouvrir les volets
- 7h45 accueil unique dans une salle jusqu'à l'arrivée des autres animateurs (env 8h15)
- 8h15 chaque animateur récupère les enfants de son groupe
- Un animateur joue avec les enfants
- Un animateur accueille les parents à la porte, en invitant les parents de rentrer dans l'espace de jeu.
- 9h lancement de la journée et 18h15 rangement des espaces de jeux



Les temps d'activités ou les jeux :

Facteur essentiel dans le développement intellectuel, physique et moral de l'enfant, elles sont adaptées selon l'âge et les potentialités des enfants.

- L'enfant est invité à adhérer aux activités, sans que cela lui soit imposé. La convivialité et la mise en scène des animateurs doivent susciter la curiosité et l'adhésion naturelle des enfants.
- L'enfant est aussi libre de choisir ses propres activités lors des « temps libres ».

Les activités se présentent sous plusieurs formes : activités sportives, culturelles, culinaires, visites, expression corporelle, musique, création, bricolage, sortie nature ou éducation à l'environnement. Le jeu est également une activité naturelle pour l'enfant, lui permettant d'investir son énergie, de se concentrer, de s'amuser, de préciser ses gestes, et d'apprendre de nouvelles choses. Mais c'est également un outil de socialisation. Jouer à un jeu, c'est comprendre les règles et entrer dans l'univers imaginaire du jeu... mais aussi respecter les autres joueurs.

Les lieux de jeu sont multiples et variés. Dans la MDTG certains espaces sont partagés et d'autres « réservé ». Il est important d'être mobile et de faire vivre nos espaces pour rendre le jeu plus agréable.

Le repas :

L'alimentation est un pilier du bien-être, de l'apprentissage, de la socialisation... ce moment doit être bienveillant. Le repas peut se dérouler à table en intérieur ou en extérieur, mais également au sol lors des pique-niques.

Cf « le temps du repas » page 12

- Les enfants arrivent et repartent dans le calme, de manière échelonnée et choisissent leur place
- Les tables « autonomie » doit être réservée aux enfants qui le méritent, cela doit être expliqué en amont.
- Les animateurs sont à table avec les enfants, dispersés dans l'espace et visible les uns des autres.
- Maximum un enfant par table debout (table de 6 ou 12 places).
- Les plats chauds sont servis par les adultes.
- Les enfants se servent en eau, en pain, ... l'animateur à une posture d'accompagnant vers l'autonomie, la maladresse est permise « Faire et refaire, c'est aussi apprendre ».
- Le calme et la politesse sont de rigueur durant le repas
- On invite l'enfant à goûter à tous.
- Les enfants débarrassent les couverts.
- Tout au long du repas nous ferons le tri et le composte avec les poubelle et seaux à disposition ainsi que la réutilisation de l'eau pour arroser le jardin.

Le temps calme et la sieste :

Un temps calme ne dure pas plus de 30 min. Il est important de varier les temps calmes avec des activités adaptées (relaxation, méditation ou activité comme origami, perles à repasser, lecture d'histoire...)

Chaque individu dort en fonction de ses besoins. Le sommeil est le premier moment de reconstruction et d'enrichissement du cerveau. Les moyens qui ne dorment pas ne seront plus couchés au cours de l'année.

L'espace couchette nomade, en extérieur, est sous la responsabilité de l'équipe d'animation. Chaque groupe à un plaid, un charriot et peut utiliser des outils interne pour favoriser ce temps de repos.

Procédure couchette

1- Installation de la salle

L'équipe de direction installe avant 12h30 les couchettes dans la salle du nautilus.

2- Trajet

Chaque animateur récupère un petit groupe et ce dirige, de manière échelonnée, dans le calme vers les couchettes.

3- Installation des enfants en suivi le plan fait le 1^{er} jour

Dans le silence (enfants et adultes) les enfants s'installent à leurs couchettes.

4- Endormissement

Ce moment est primordial pour la suite, vous devez tous être actifs. Se déplacer entre les enfants, accompagner ceux qui en ont besoin, veillez au calme et au bien-être de chacun.

5- Rotation pause

Une fois que les enfants dorment ou sont dans une ambiance de repos, le premier binôme part en pause (suivre planning des tâches).

6- Lever échelonner

Dès la première rotation de pause terminée, les premiers enfants réveillés peuvent se lever et retourner en temps d'animation avec un animateur (en fonction du nombre d'enfant). Les derniers enfants sont réveillés à 15h30.

7- Rangement

Le rangement de la couchette se fait seul ou à deux de 15h30 à 15h50.

Goûter :

Le temps de goûter et un moment de partage et de calme. Les enfants doivent arriver à ce moment dans les conditions adéquates. Après ou pendant vous pouvez sonder les enfants pour connaître leur ressenti de la journée sur le rythme et les activités.

Le goûter est préparé à apporter par l'adjointe.

Bilan :

Temps de concertation avec les enfants, sous forme de jeu simple et rapide pour avoir le retour des enfants sur leur journée

Transition :

Le temps de transition se déroule entre le goûter (16h30) et l'accueil du soir (17h). Vous devez remettre en état votre salle avec les espaces de jeux, écrire la « *Chronique des petits Mouss* » et faire les sacs des enfants avec toutes leurs affaires. Bien entendu les enfants sont acteurs de ce moment.

F. NOTRE POSTURE PEDAGOGIQUE DE CHAQUE TEMPS

- Les temps d'accueil/ séparation

L'enfant a le choix d'exprimer ou pas toutes types d'émotions !

La posture de l'animateur est d'accueillir, recueillir les émotions de l'enfant sans jugement, sans attentes prés-défini. Sans oublier les émotions véhiculées par les familles !

Le rôle de l'animateur est d'aider l'enfant à poser des mots sur ce qu'il vit tout au long de sa journée. Le tableau des émotions est un outil de travail à destination des animateurs et un outil d'expression à destination des enfants.

- Les temps de jeu/animation

L'enfant a le choix de participer de façon active ou pas !

L'enfant a le droit d'exprimer ses envies !

L'animateur a la capacité de gérer ces deux types de participation, sans les juger ou les négliger. Il mettra ses talents d'animateur au service de l'ensemble du groupe.

L'animateur prendra en compte les envies de chaque enfant, tout en maintenant une dynamique et une vie de groupe.

- Les temps de découverte et d'exploration

L'enfant a le choix de participer de façon active ou pas !

L'enfant a le droit d'exprimer ses envies !

La proposition et l'accompagnement des animateurs permettront à l'enfant d'explorer, d'expérimenter, d'apprendre par lui-même tout en s'amusant. Ce qui est notre règle d'or !

- Les temps de repas

L'enfant a le choix de manger ou pas !

L'enfant reste acteur de ce temps où le plaisir de s'alimenter sera un axe de priorité. L'animateur proposera à l'enfant de goûter, d'exprimer ses goûts, son ressenti. Le repas est servi à table : entrée, plat, produit laitier, dessert.

L'animateur accompagne l'enfant dans ses différentes découvertes culinaires, par les mots mais aussi par les actes, car il pourra montrer l'exemple en se restaurant en même temps que les enfants.

Il n'est pas toujours simple pour l'enfant de rester assis, de respecter les règles de vie, d'attendre ...

Une réelle coordination entre l'équipe d'animation et l'équipe de restauration est mise en place. L'objectif est de contenir ce temps sur 45 minutes.

L'enfant a le choix de se détendre ou de libérer son énergie !

L'animateur animera après le temps du repas un espace-temps pour que l'enfant puisse se détendre et/ou libérer son énergie !

- Les temps de repos

L'enfant à le choix de dormir ou pas !

L'animateur diffusera une seule consigne ; rester allongé sur sa couchette et dans le calme sur un temps de 45 minutes maximum.

- Les temps de retrouvaille

L'enfant a le droit de raconter ou pas sa journée !

L'animateur référent du groupe de l'enfant, sera en mesure d'apporter des éléments détaillés de la journée de l'enfant lors de ce temps.



G. LES MOYENS DE COMMUNICATION DANS L'EQUIPE

Pour communiquer avec l'équipe plusieurs outils sont utilisés :

- Un groupe WhatsApp (séjour juillet + séjour Août) pour diffuser des informations
- Un tableau avec l'affichage des horaires de chaque membre de l'équipe, les pauses, les animations déjà prédéfinies, le bilan de fin de séjour (salle des machines)
- Fiche bilan à remplir en fin de journée.

Les réunions d'équipes :

Des réunions seront organisées lors des séjours, afin de réaliser un débriefing sur le déroulement de journée, réaliser les réajustements nécessaires et/ou répondre aux différentes questions, se préparer pour les sorties journées, etc.

H. LES MOYENS D'ÉVALUATION

Des évaluations individuelles régulières seront faite par le directeur (pour l'ensemble de l'équipe). Cet accompagnement permettra d'évaluer si les objectifs individuels sont atteints, si les missions de l'animateur sont exécutées correctement et de transmettre des conseils favorisant ainsi l'accroissement de compétence. Si l'animateur répond aux différentes attentes du poste, une projection sur les prochains séjours sera évoquée.

Grille d'évaluation :

Nom Prénom :	Groupe :	Date :
Mes diplômes :	Mes expériences :	
Mes points forts :	Mes points faibles :	
Les objectifs que je me fixe pour ce séjour :		
-		
-		
Évaluation 1 :		
-		
-		
Évaluation 2 :		
-		
-		
Les objectifs de mon prochain séjour :		
-		
-		

V. L'INCLUSION

A. LES ENFANTS ET LEURS FAMILLES

Un groupe est constitué d'individus qui viennent chacun avec un vécu, des émotions, des compétences, des connaissances et des attentes différentes. Chaque enfant doit pouvoir être accompagné dans son développement psychologique, moteur et sociale. Ces mêmes enfants doivent respecter des règles communes qui permettent une vie en collectivité saine et respectueuse de chacun.

L'enfant est au centre de nos préoccupations. L'organisation de l'accueil, le choix et la déclinaison des objectifs et le programme d'activité répondront avant tout aux besoins et attentes de l'enfant en fonction de son âge.

Pour tout nouvel inscrit sur l'accueil de loisirs maternel, une visite est proposée et conseillée en amont aux familles. Celle-ci permet de présenter les locaux à l'enfant et à ses parents, préparer la séparation et de découvrir un nouvel environnement social. Aux parents, de faire connaissance avec l'équipe qui s'occupera de l'enfant et d'établir une relation de confiance avec elle.

B. LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

« *Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ». (Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005).

Les principes destinés à garantir l'exercice d'un droit d'accès aux enfants handicapés, aux services ouverts à l'ensemble de la population n'imposent pas à ce jour d'obligation d'accueil aux organismes gestionnaires.

Toutefois, trois principes opposables doivent être pris en compte par l'organisateur qui reçoit une demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap :

- Le principe de non-discrimination en raison d'un handicap (article 225-1 et 225-2 du code pénal),
- Le principe de traitement devant le service public,
- L'obligation d'accessibilité des lieux recevant du public posé par la loi du 11/02/2005 et précisée par le décret 2006-555 du 17/05/2006.

Toute décision conduisant à un refus d'accueillir un enfant en situation de handicap sera précédée d'un dialogue approfondi avec la famille et sera motivée par des éléments **objectifs** et **circonstanciés** rendant impossible cet accueil.

La structure est ouverte à l'accueil d'enfants en situation de handicap. L'objectif étant le bien-être de l'enfant, l'accueil sera réalisé en fonction des moyens humains et matériels. Pour cela un protocole est mis en place. Les activités sont un support intéressant pour développer l'expression, la création, l'autonomie et la socialisation de l'enfant. L'objectif est de favoriser un environnement sécurisant affectivement et physiquement, pour conduire l'enfant vers plus d'autonomie. La mise en place des repères dans le temps et dans l'espace, favorisée par un accompagnement adapté, permettra de le rassurer et de l'ouvrir à des activités créatives, ludiques et sportives où il pourra s'épanouir en toute sécurité et confiance.

Ce que l'équipe d'animation propose à un enfant porteur de handicap :

- Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe
- Faire preuve d'égalité
- Lui procurer de la stabilité, nommer un référent
- Respecter son rythme
- Respecter sa personne et sa dignité
- Prendre en compte ses besoins spécifiques
- Lui permettre de partager ses loisirs et de participer à des activités ou à des aventures

- Lui permettre de se sentir en sécurité physique et affective
- Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie
- Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres
- Lui permettre de prendre du plaisir
- Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités

Accueil de la famille

Une rencontre de premier contact doit avoir lieu avant la mise en place du protocole.

Ce premier échange a pour objectif de faire un état des lieux de la situation actuelle : souhait, volonté et possibilité de chacun. Il est nécessaire d'établir une relation positive et constructive avec la famille. Pour cela, il est impératif que le dialogue soit ouvert entre la famille et l'équipe pédagogique afin de présenter la situation. En présentant le handicap et ses modalités, la famille permet à l'équipe d'animation d'être à même d'apporter à l'enfant un accueil parfaitement adapté à sa situation.

Points abordés durant la rencontre famille-direction :

- La recevabilité de la demande aux regards des possibilités locales (moyens humains, matériels...).
- La définition des besoins et particularités de l'enfant.
- La définition du rôle de chacun.
- La prise de conscience que l'accueil de loisirs reste un centre ouvert à tous et ne pourra peut-être pas répondre à toutes les demandes et souhaits.

Dès le **début de l'accueil** de l'enfant, un lien privilégié sera créé entre la famille, l'enfant et l'accueil de loisirs. Ceci s'exprimera par :

- Une visite de l'accueil de loisirs dès le premier jour.
- Des temps de discussion
- Une évaluation par l'équipe du degré d'autonomie de l'enfant
- Une définition du rôle de chacun au sein de l'équipe avec notamment la désignation d'un interlocuteur référent

Durant **toute la période d'accueil** aura lieu la consolidation du protocole d'accord en mettant en place les points suivants :

- Un travail régulier de l'équipe d'animation sur les temps de la vie quotidienne et d'activités
- Une création de liens entre l'enfant et les autres enfants.
- Une évaluation des difficultés, problématiques rencontrées.
- Des rencontres régulières entre les parents, l'enfant et les animateurs pourront être mises en place

À la **fin de l'accueil** de l'enfant sur la structure, une dernière rencontre pourra réunir tous les acteurs permettant de :

- Réaliser une évaluation globale
- Exprimer le ressenti de tous
- Décider de reconduire le protocole ou de le stopper

C. LA PLACE DES FAMILLES ET MOYENS DE COMMUNICATION

Établir une relation de confiance entre l'équipe et les familles est primordiale pour assurer le bien-être de l'enfant. Cela passe par un dialogue au quotidien avec les familles.

- Le dialogue autour de la journée de l'enfant
- Les réunions de présentation conviviales
- La participation à certains temps fort

- Les activités parents enfants
- Réunion parents / équipe / partenaire, pour faire évoluer l'accueil

Notre priorité est d'accueillir les familles dans les meilleures conditions d'écoute, de dialogue, de proposition d'échanges, permettant d'instaurer un climat de confiance et de convivialité préalable, indispensable à la qualité des relations avec les enfants.

Plusieurs outils de communication existent en direction des familles : adresse mail, portail famille, téléphone, affiche, flyer. La direction reste disponible pour répondre aux interrogations et sollicitations des parents.

D. LA JOURNEE TYPE DE L'ENFANT

Heures	Intitulé	Déroulé
7h45-9h00	Accueil matin	Les enfants arrivent de façon échelonnée et rejoignent ceux déjà arrivés, sur un temps de jeux libre et calme.
9h00-9h15	Rituel	Temps qui permet au groupe de lancer la journée et de savoir ce qu'ils ont envie de faire.
9h15-11h15	Temps d'animation	Temps d'animations diverses, défini et choisi par les enfants
11h15-11h30	Retour au calme	Préparation pour le repas avec des rituels et le passage aux WC/lavage de main
11h15-12h15 12h30-13h30	Repas des petits et moyens Repas des grands	Restauration collective : société Sogeres Temps de repas encadré par les animateurs. 1 enfant par table debout maximum / tri des déchets à tables / favoriser l'autonomie (découper, manger seul, gérer son rythme)
12h30-13h00	Se détendre ou de libérer son énergie !	Le groupe des petits et des moyens retrouvent leurs salles pour un temps de libération d'énergie ou pour se détendre avant la sieste
13h00-15h45 13h30-14h30	Sieste/repos pour les petits et les moyens Temps calme pour les grands	Temps de repos ou de sieste de 45 minutes au minimum (chaque enfant a sa couchette) De 45 minutes au minimum (dans la salle des grands)
14h00-15h45	Réveil échelonné des enfants Temps d'animation	Temps de jeu commun avec les petits et les moyens en attendant qu'une grande partie des enfants se réveillent Suite des animations engagées le matin ou autre ...
15h45-16h00	Retour au calme	Préparation pour le goûter avec des rituels et le passage aux WC/lavage de main
16h00-16h30	Goûter	Le temps du goûter organisé par petits groupes ou partagé.
16h30-16h40	Bilan	Bilan de fin de journée avec les enfants + projection sur la journée du lendemain
16h45-17h00	Rangement de ses petites affaires	Retour
17 h - 18 h 15	Accueil du soir	Départ échelonné des enfants, les parents viennent les récupérer dans leur salle ou dans la cour extérieure. Jeux libre encadrés par les animateurs.

VI. PRÉSENTATION DES PARTENARIATS

Dans le cadre de la Maison De Toutes les Générations, les différents services sont amenés à travailler sur des projets transversaux.

Le centre de loisirs l'IFAC :

Les centres de loisirs des Moussaillons et celui de l'IFAC ont mis en place un projet passerelle pour les 5 – 6 ans. Ce projet a pour objectif principal de faciliter le passage des enfants (de + de 5 ans) fréquentant le centre de loisirs des Moussaillons au centre de loisirs de l'IFAC (pour les 6 – 12 ans)

Le service Jeunesse :

Mise en place de temps de jeu, d'activités diverses inter-âge.

Les parents :

Un café des parents est organisé chaque début de semaine ; c'est un moment de partage, d'écoute et d'information à destination des familles. Il sera organisé et animé par le directeur de l'établissement entre 7h45 et 9 h00 à l'extérieur chaque premier jour.



VII. LA PÉDAGOGIE

La pédagogie est la science de l'éducation des enfants. Les centres de loisirs sont programmés en suivant des thématiques pour développer l'imaginaire des enfants, divertir les enfants, mais aussi pour les stimuler sur le plan cognitif, émotionnel et social. Les thèmes choisis sont sélectionnés pour captiver l'intérêt des enfants et susciter leur curiosité. Notre approche repose sur une pédagogie active, basée sur l'exploration, l'immersion dans la nature, l'éveil sensoriel, le vivre ensemble ..., tout en stimulant la curiosité naturelle des enfants.

Nous sommes des acteurs de l'éducation populaire.

A. NOS INTENTIONS PÉDAGOGIQUES

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs « Les Moussaillons » s'articule autour des intentions suivantes : le vivre-ensemble, la citoyenneté, le rythme des enfants, le libre choix, l'expérimentation et l'inclusion

Cette approche holistique consiste à donner une place d'acteur et non de sujet à l'enfant. Elle a pour objectif principale d'accompagner l'enfant vers le chemin de l'autonomie et ceux, sur tous les temps de la journée en prenant en compte son développement psycho moteur !

Cette démarche, offre une place active à l'enfant, il apprend à agir, observer et comprendre le monde qui l'entoure par lui-même. Il prend petit à petit confiance en lui, en ses propres compétences et développe l'estime de lui-même.

Rendre l'enfant acteur de son quotidien c'est lui faire confiance en lui donnant toutes les clés pour développer ses compétences à interagir avec la société !

Chaque individu peut s'apporter mutuellement quelques soit son âge, c'est **l'éducation enter pairs**. Chacun acquière des compétences au fur et à mesure de ses apprentissages et peut les transmettre au reste du groupe de manière collective ou individuel. L'adulte ne doit pas se positionner comme le « maître du savoir » mais comme le « facilitateur » du partage. Les enfants ont la capacité de s'entraider et de partager leurs savoirs.

B. NOS FILS PÉDAGOGIQUES

Nous avons plusieurs fils pédagogiques qui nous suivent sur tous les temps d'accueil. Ils constituent le socle éducatif de nos pratiques.

- Le développement durable

Plusieurs actions concrètes sont à mettre en place pour que cela devienne une habitude :

- Tri des déchets à table, compost et tri.
- Récupération de l'eau inutilisée à la cantine pour arroser les plantes et notamment le jardin.
- Utilisation quotidienne et entretien du jardin
- Poubelles de tri dans vos salles.
- Nourrir les oiseaux en remplissant une fois par semaine les mangeoires de novembre à mars.
- Utilisation quotidienne des espaces extérieurs et notamment du parc du château de Veyne, laisser jouer les enfants avec la nature (bois, feuilles, terre, cailloux...) et limiter les cueillettes.
- Sensibiliser au respect de la nature en utilisant des espaces naturels pour le jeu.



- L'ouverture culturelle

Se connaître, se reconnaître, se comprendre, s'écouter, s'accepter ... permet de se respecter. Découvrir la différence est essentiel. Cela permet à chacun de mieux vivre ensemble. La culture joue un rôle clé pour construire un environnement de respect mutuel.

L'ouverture culturel consiste à s'intéresser et à s'ouvrir aux différentes cultures, traditions, idées et modes de vie qui existent dans le monde. Cela permet de mieux comprendre les autres, de dépasser ses préjugés et de développer une vision plus large et plus tolérante de la société. C'est une démarche qui enrichit personnellement et qui contribue à un vivre-ensemble plus harmonieux.

Vivre ensemble ça s'apprend !

C. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les objectifs du séjour sont alignés avec ceux du PSET et du PEDT. Ces deux documents, élaborés par les acteurs du secteur socio-éducatif, visent les jeunes de 0 à 25 ans. Leur but est de fournir une direction commune pour tous les enfants de la commune fréquentant les structures de la ville.

Nos objectifs pour les vacances :

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels	Moyens

A définir ensemble au fur et à mesure des périodes

D. LES OUTILS PÉDAGOGIQUES

1) Les règles de vie

L'élaboration des règles de vie avec les enfants vise à instaurer un environnement harmonieux et sécurisant au sein de la structure. En impliquant activement les enfants dans la création de ces règles, nous favorisons leur engagement et leur compréhension des principes de respect et de coopération. Cette démarche participative encourage les enfants à réfléchir aux comportements appropriés et à comprendre les conséquences de leurs actions, développant ainsi leur sens des responsabilités. De plus, ce processus collectif renforce leur sentiment d'appartenance au groupe, en leur donnant l'opportunité d'exprimer leurs idées et de se sentir entendus. En intégrant des activités ludiques et interactives pour la mise en place des règles, nous permettons aux enfants d'acquérir des compétences sociales essentielles telles que la communication, l'empathie et la résolution de conflits.

2) La frise du temps / le développement de la notion du temps chez l'enfant

Lorsque l'on est petit, le temps file sans que l'on s'en rende vraiment compte. L'enfant à un rapport au temps tout à fait différent de celui d'un adulte.

Il vit l'instant présent. Les semaines, les jours, les heures, les minutes, les secondes, tout cela est très flou. A partir de quatre ans, l'enfant commence à avoir des repères journaliers, à distinguer le matin, le midi, le soir.

Ce manque de repères peut créer un sentiment d'insécurité et provoquer un état d'anxiété (questionnement répétitif, pleure, isolement...).

Le développement de ces notions temporelles se fera petit à petit au cours de la vie de l'enfant.

Pour faciliter cet apprentissage, l'enfant a besoin :

- D'une certaine stabilité dans le langage utilisé par l'adulte
- De rituel journalier
- De supports visuels



Pour répondre à ce besoin, nous avons développé pour chaque groupe d'âges un outil pédagogique

« **La frise du temps** »

Cet outil sera à présenter chaque matin, lors du temps regroupement et d'accueil. Le rôle de l'animateur est d'y apporter les modifications nécessaires en amont et d'utiliser la flèche amovible afin d'identifier le moment de la journée.

Réalisé avec l'appui d'images séquentielles, ce support est attrayant et efficace pour l'enfant. Il répond au besoin de repérage spatio-temporel de l'enfant.

Afin de synchroniser notre langage, chaque image/ temps portent un « nom ».

3) Tableau des émotions

Entre 3 et 6 ans l'enfant est capable de passer du rire aux larmes en un instant, il vit dans un tourbillon d'émotions.

Colère, peur, joie, tristesse, excitation ... L'enfant est une éponge émotionnelle ! Et parfois, **il se laisse déborder par ce trop-plein.**

Les « crises » de colère et les comportements « agressifs » sont souvent liés à des émotions mal gérées ou réprimées.

Avant 5/6 ans, l'enfant ne peut contrôler seul ses émotions, son cerveau n'est pas encore mur et ses tempêtes émotionnelles ont toujours besoin d'être accompagnées par un adulte bienveillant et empathique (être capable d'accueillir l'émotion de l'autre).

Par ailleurs, un enfant qui enfouit ses émotions, ses peurs, qui ne peut pas manifester sa joie ou sa colère,

n'apprend pas à tenir compte de ce que lui ou les autres ressentent. Il aura du mal à faire preuve d'empathie ou de bienveillance à la fois pour lui-même et pour les autres.



Ainsi, le tableau des émotions peut servir de **boussole** interne à l'enfant pour mettre des **mots** sur ce qu'il ressent :

- Exprimer sereinement son émotion.
- Se libérer et de se rendre disponible aux activités proposées.
- Arriver à dépasser son émotion.

Mais n'oublions pas que c'est la non-satisfaction des besoins qui déclenche les émotions. C'est donc la cause de non-satisfaction qui est important d'identifier et traiter.

L'apprentissage du langage des émotions a un impact pour l'enfant sur :

- **Son comportement social.**
- **Sa capacité à surmonter le stress.**

➤ **Sa capacité à gérer son agressivité et à résoudre des conflits.**

L'idée de ce tableau n'est pas d'imposer une représentation figée des émotions mais il ouvre la possibilité d'en parler. Une fois que les enfants se seront appropriés cet outil, on pourra les inviter à l'utiliser en autonomie en cas de tension, de mauvaise humeur, de découragement ou de conflit.

Pour l'animateur, c'est une façon de rentrer en contact avec l'enfant :

- De pouvoir être à son écoute.
- De mieux connaître l'enfant.
- D'accompagner l'enfant le plus précisément possible.

Il est important d'accueillir l'émotion de l'enfant sans jugement. Les émotions ne sont ni négatives, ni positives, elles ont des tonalités différentes, des intensités différentes, mais surtout elles sont toutes utiles.

Pour répondre à ce besoin d'expression ; je vous propose de réaliser ensemble trois tableaux des émotions ; identiques à tous les groupes pour les raisons suivantes :

- L'enfant qui change de groupe en cours d'année retrouve le même outil.
- L'animateur qui change de groupe retrouve le même outil.
- Un gain de temps lors des réunions de préparation.
- Plus économique et écologique.

Il s'agit, dans un premier temps, de construire un tableau avec les 4 émotions principales : **la peur**, **la joie**, **la colère** et **la tristesse**. Les quatre émotions sont représentées par des couleurs différentes.

Utilisation de cet outil pédagogique :

- L'enfant est libre de l'utiliser ou pas.
- Il peut exprimer son émotion en cours de journée.
- Il sera affiché en permanence à l'entrée des salles.
- Dès l'arrivée de l'enfant, l'animateur pourra proposer à l'enfant d'exprimer son émotion.

Mais n'oublions pas le contact humain, lover un enfant dans ses bras favorise son bien-être :

- Diminue son stress
- Développe l'empathie
- Augmente la confiance en soi

Le tableau des émotions n'est pas un outil d'évaluation de séance/journée.

4) La bulle émotionnelle

Les enfants sont parfois submergés par leurs émotions et dans l'incapacité de les comprendre et de les gérer. Pour les aider nous allons installer derrière la table d'accueil un espace appelé « la bulle émotionnelle ». Cette bulle intimiste, aménagée avec des coussins et des fidjets est accessible à tous les enfants qui ont besoin, soit parce qu'il en fait la demande, soit parce que l'adulte en ressent le besoin.

La bulle émotionnelle est accessible à un enfant à la fois, elle est toujours accompagnée par un adulte mais celui-ci reste dans un premier temps en dehors de cette bulle et la durée de son utilisation dépendra de l'enfant. Cet outil est la passerelle rassurante et calmante entre la crise et la discussion, c'est une **transition**. Ce n'est pas un lieu de punition

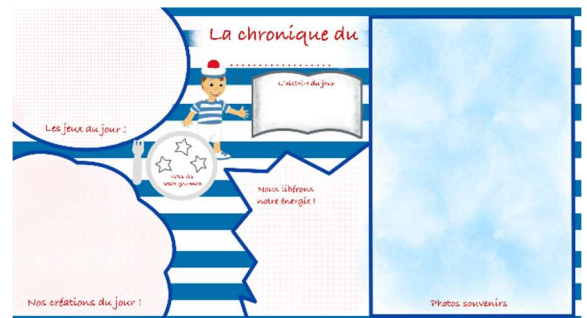
Comment ça marche ? Lorsqu'un enfant est en crise et qu'il n'est plus gérable dans le groupe, vous l'accompagnez dans la bulle, il se calme, vous engagez la discussion. Ensuite en fonction de la problématique de départ vous lui proposez un temps de décharge d'énergie ou la réparation de la faute ou des excuses ...

5) Les espaces de jeu

Un espace de jeu doit être identifiable par une délimitation et des jeux clairs adaptés à cet espace. Les jouets de cet espace sont mis en scène pour donner envie à l'enfant de jouer. Cela permet à l'enfant de se sécuriser dans un espace structuré. Les espaces sont modulables ils peuvent être rangés et installés en fonction des temps de la journée. Des règles d'utilisation sont posées au début de la période/semaine en même temps que les règles de vie.

6) La chronique des Moussaillons

Cet outil est affiché dans le couloir, à disposition des familles. Il reprend une semaine d'animation. Chaque jour, chaque case doit être complétée en fin de journée (16h30-17h) pour informer de ce qui a été fait. Les enfants racontent peu de chose à leurs parents, cela permet donc de créer un lien parents/enfants et centre aéré/familles.



E. L'ÉVALUATION DES OBJECTIFS DU SÉJOUR

Les animateurs auront pour mission de faire vivre l'outil d'évaluation à chaque fin de semaine.

Les tableaux remplis seront alors utilisés pour fournir un feedback constructif aux animateurs et ainsi adapter les activités futures en fonction des retours. Il permet à l'équipe d'animation d'entrer dans une démarche de réflexion et d'évaluation de façon ludique et simple.

VIII. LES DIFFÉRENTS ASPECTS SÉCURITAIRES À CONNAÎTRE ET RESPECTER

A. LA SANTÉ

1) LES PROJETS D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Le projet d'accueil individualisé est un document écrit (élaboré par un médecin en concertation avec la famille) qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité. Il a pour objectif de permettre à l'enfant de maintenir une vie en collectivité dite « normale ».

PAI maladie chronique :

Type asthme, diabète, épilepsie, trouble de l'attention ...

PAI allergies alimentaires :

En cas de régime particulier ne pouvant être adapté à la restauration collective, le repas transporté dans un contenant isotherme, sera fourni par les parents. Il devra être stocké dans les plus brefs délais dans le frigo « PAI LES MOUSSAILLONS » dans la cuisine collective. Attention, veillez à sortir les contenants du sac isotherme avant stockage dans le frigo et à les identifier.

PAI aménagement de certaines activités :

Type piscine, jeu d'eau ...

2) TRAITEMENT MEDICAMENTEUX

La règle qui s'applique est simple. Aucun traitement médical (y compris homéopathiques, collyres et pommades médicamenteuses) ne sera administré aux enfants sans ordonnance et prescription médicale (seule la prise des médicaments de midi sera administrée).

3) L'ASSISTANT SANITAIRE

Cette fonction est assurée par le directeur et par délégation à l'adjoint/ l'adjointe. L'assistant sanitaire se doit de :

- Vérifier en début de séjour, puis très régulièrement les trousseaux sanitaires ; les compléter si besoin.
- Réceptionner les traitements ponctuels des enfants ainsi que l'ordonnance et assurer leurs stockages (frigo cuisine pédagogique si stockage inférieur à 5° ou dans le placard pharmacie/ PAI en salle des machines). Tout traitement devra être identifié au nom et prénom de l'enfant. Ils en informeront les animateurs référents de l'enfant.
- Prendre connaissance des différents PAI, assurer leur stockage et leur mise en œuvre.
- Lorsqu'un enfant soumis à un PAI est en sortie, l'assistant sanitaire est le garant de la continuité du protocole (transport du PAI + stockage)



4) LES SOINS TYPES « BOBOLOGIE »

- Du rôle de chaque membre de l'équipe.

Chaque salle est en possession de trousseaux sanitaires. Elles sont à stocker en hauteur et sont facilement identifiables par les professionnels. A l'intérieur, un carnet de registre de soins à compléter impérativement après chaque acte de soin. Informer les familles, le soir de tout acte de soin.

Sur ce registre, doit être noté :

- Le nom et prénom de l'enfant
- La date et l'heure de l'événement
- Le motif du soin, observations
- Les soins donnés
- Parents prévenus par téléphone oui/non
- Nom et signature de la personne en charge des soins

5) ENFANT MALADE EN COURS DE JOURNEE

Votre rôle, assurer la sécurité physique de l'enfant, cela se concrétise par une bonne observation et une bonne connaissance de l'enfant.

En cas de doute, vous devez :

- Installer l'enfant dans un espace calme
- Prendre sa température en frontal
- L'hydrater
- Recueillir son ressenti
- Informer le directeur de la situation

Si un enfant présente durant la journée des symptômes qui ne permettent pas son maintien en accueil collectif, le directeur se permettra de prévenir les parents afin d'organiser son départ anticipé.

B. LES LOCAUX

1) LES PROTOCOLES EXISTANTS

Vous devez de prendre connaissance de ces protocoles, d'en comprendre leurs sens et leurs mises en œuvre. Pour vous accompagner dans cette démarche, nous organisons régulièrement des EXERCICES afin que chacun puisse en acquérir la maîtrise.

Le protocole INCENDIE : lieu de rassemblement, sur le terrain de pétanque

Prendre la liste du groupe d'enfants, sortir par les issus de secours, compter les enfants et les animateurs du groupe. Garder son calme ... Le directeur sera le dernier à sortir afin de s'assurer de la totale évacuation des lieux.

Les protocoles plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) :

- Attentat-intrusion
- Risques majeurs naturels et technologiques

Ce dispositif réglementaire a pour objectif d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement.

C. L'ALIMENTAIRE

SECURITE ET TRACABILITE ALIMENTAIRE

Lors des projets cuisines, le directeur engage sa responsabilité d'obligation de résultat/ sa responsabilité sans faute.



Voici les moyens à mettre en œuvre et à respecter afin d'assurer la sécurité alimentaire des enfants accueillis :

<u>En amont de l'activité :</u>	<u>Pendant l'activité :</u>	<u>Après l'activité :</u>
<p>Les petites courses seront faites par l'adjoint ou le directeur au plus près de la date de l'activité. Transporté dans toutes les conditions nécessaires afin s'assurer de la chaine du froid puis stocké dans le frigo de la cuisine pédagogique. Point de vigilance, nous sommes dans des locaux partagés, pensez à identifier et rassembler les courses idéalement sur une même étagère.</p> <p>A partir du moment que nous stockons des aliments dans celui-ci, un relevé de température (du frigo) quotidienne sera effectué chaque matin par le directeur ou l'adjoint afin de s'assurer du bon maintien de la température. Si vous constatez toutes anomalies, en informer immédiatement le directeur et attendre son aval avant toutes utilisations.</p> <p>Les aliments dits « sec » (farine, sucre, chocolat) ainsi que l'huile, aromate seront stockés dans la salle des machines à l'abri de la chaleur, de l'humidité et de l'aire (bien refermer les contenants entamés).</p>	<p>Toutes activité nécessite une organisation ! mais les ateliers cuisines encore plus ! quelques rappels sur les principes d'hygiène de base à appliquer pour cuisiner sans risque avec les enfants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - laver et rincer la table de préparation - s'assurer de la propreté des ustensiles - inscrire la date d'ouverture pour tout produit entamé - sortir les produits frais au plus près de leurs utilisations et garder tous les emballages pour la traçabilité (à stocker dans le placard alimentaire de la salle des machines) - cheveux attachés (enfants+ adultes) pour éviter tout désagrément ... - lavage des mains pour tous (adultes enfants) - à votre disposition des tabliers en tissus pour les enfants - pour la cuisson utiliser la cuisine pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> - laver et ranger soigneusement tout votre matériel - après cuisson, prélever une partie (110g) de la préparation, la stocker dans un sac de congélation identifié (plat témoin+ date de la prépa) et conservez le dans le frigo de la cuisine pédagogique pour une durée de 5 jours.

D. LES SORTIES

Le directeur de l'établissement doit impérativement être informé de tout déplacement. Effectivement, il est possible d'organiser des sorties de façons imprévues (proches du site) mais elles nécessitent, elles aussi un respect des consignes.

<u>AVANT LA SORTIE</u>	<u>PENDANT LA SORTIE</u>	<u>APRES LA SORTIE</u>
<ul style="list-style-type: none"> - remplir la fiche de sortie - remettre la fiche de sortie au directeur ou à l'adjointe - préparer les fiches sanitaires à l'aide de la liste 	<ul style="list-style-type: none"> - connaître son effectif d'enfant et les compter très régulièrement - moyen de communication - troussees sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> - ranger et nettoyer soigneusement tous les éléments utilisés ...

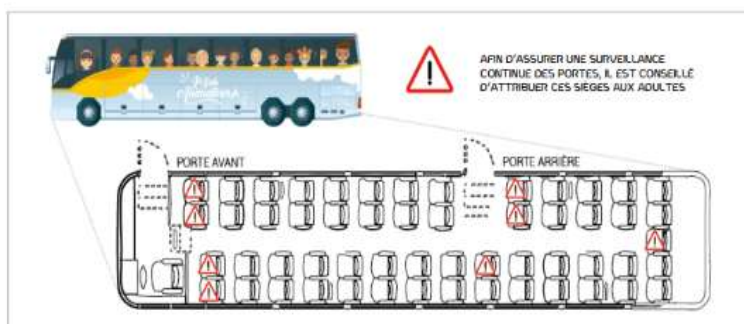
(globale) du groupe - établir votre liste de sous-groupe d'enfants (pour les sorties conséquentes) et identifier votre binôme pour la sortie (! inter-âge) puis la mettre sur le groupe WhatsApp - prévoir le bon nombre de gilets bleus	- liste complète du groupe d'enfants - liste sous-groupe (pour les sorties conséquentes) - fiche sanitaire par sous-groupe - un gilet bleu par enfant	
--	--	--

1) A PIED

Lors d'un déplacement à pied avec des mineurs, il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Il est fortement conseillé de s'organiser ainsi :
2 animateurs - 1 devant et 1 derrière

2) CONSIGNE DE SECURITE EN CAR/BUS

Les temps de trajet en bus sont des temps de travail à part entière pendant lesquels les animateurs sont tenus à une obligation générale et permanente de surveillance, de prudence et de sécurité. **Les assouplissements ne sont donc pas autorisés !**



Les missions :

- installer confortablement les enfants (pensez à dévêtir les enfants, en fonction de la météo)
- vérifier et/ou fixer les ceintures de sécurité individuellement tout en étant vigilant à ne pas les vriller.
- assurez-vous qu'aucun sac n'encombre l'allée centrale
- maintenir une atmosphère calme et sereine pour l'équilibre du groupe, mais également pour le chauffeur (ex : petites chansons, petits jeux...)
- respecter les emplacements réglementaires.

 = place attribuée aux Animateurs + surveillance des portes

3) LES SORTIES BAIGNADES

Les sorties baignades sont des temps forts pour l'épanouissement des enfants, mais elle reste une activité à risque. C'est une activité qui se prépare avec RIGUEUR. Les enfants n'ont pas pleinement conscience du danger.

Une noyade peut se produire :

- sans un cri
- sans une gestuelle brusque
- dans 20 cm d'eau en moins de 3 minutes

La majorité des accidents est due à :

- un manque de surveillance
- un défaut dans le dispositif de sécurité
- une chute

L'encadrement pour les enfants de – de 6 ans :

- le taux est d'un animateur pour 5 enfants
- la présence de l'animateur dans l'eau est obligatoire

Au sein du centre de loisirs aucune immersion dans l'eau ne sera autorisée, en revanche des jeux d'eau peuvent être organisés régulièrement en fonction des saisons.

E. LA RESTITUTION DES ENFANTS



Seuls les parents (sauf décision judiciaire contraire) et les personnes majeures (avec autorisation des parents) préalablement et dûment mandatées sont autorisées à venir récupérer leur enfant à l'accueil de loisirs des Moussaillons.

Aucune personne mineure, y compris si elle a un lien de parenté avec l'enfant, ne sera en revanche autorisée à récupérer l'enfant auprès de l'équipe d'animation.

En cas de doute, demander une pièce d'identité et se référer à la liste des personnes autorisées figurants sur la fiche sanitaire.

F. LES REGLES DE VIE DU CENTRE DE LOISIRS

Les règles de vie sont en lien avec les valeurs qui nous sont chères et que nous souhaitons transmettre aux enfants.

Établir des règles de vie permet de trouver une certaine harmonie au sein d'une collectivité.

Elles s'appliquent à l'ensemble des publics (enfants, animateurs, parents)

- Le respect de tous :
Non-violence physique, verbale, morale ; la politesse ; la bienveillance ; l'entraide...
- Le respect des consignes de sécurité :
Ne pas courir dans les locaux, ne pas se déplacer seul dans les couloirs...
- Respecter le matériel et les lieux :
Ne pas jeter les jeux, ne pas déchirer les livres, ranger régulièrement les placards, trier les jeux...
- Le respect de l'environnement :
Penser au tri sélectif, éviter gaspillage alimentaire, etc.
- L'utilisation du téléphone portable sur le temps de travail est interdite au regard de la nature de la tâche à accomplir (cela vise à réduire les risques d'accidents liés à une attention insuffisante des animateurs)
- Interdit de fumer devant les enfants, familles... et dans le centre
- La consommation d'alcool, de drogue est interdite
- Avoir une posture professionnelle (ponctuel, respectueux, à l'écoute, dynamique, souriant ...)

NOTRE RESPONSABILITE AU REGARD DE LA LOI

De manière générale toute personne est responsable des dommages qu'elle a personnellement causés.

IX. NOTRE ENGAGEMENT COLLECTIF

Pour donner suite à la lecture, aux échanges de ce présent projet pédagogique lors de la réunion d'équipe de préparation des séjours, nous nous engageons à en porter les valeurs, à le mettre en place au quotidien, à travailler en équipe avec bienveillance, à transmettre les difficultés éventuelles et à apporter des modifications si nécessaires. Notre but étant d'offrir à l'enfant toutes les conditions pour assurer sa sécurité physique et moral et de l'accompagner dans sa construction et ses découvertes.

Fait à **GENAS**, le **27 août 2025**

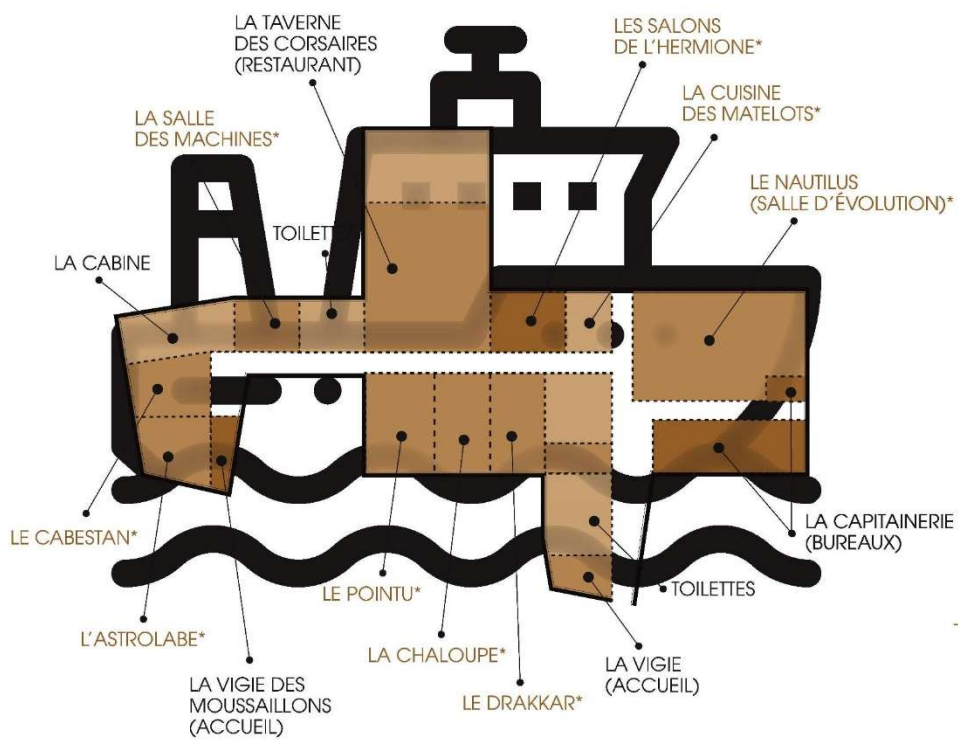
L'équipe d'Animation des « **MOUSSAILLONS** »

X. ANNEXES

Les annexes seront affichées sur le tableau en salle des machines :

- Horaires de l'équipe
- Programmation de la semaine avec les sorties
- Charte des valeurs
- Charte de l'animateur

PLAN DE LA MAISON DE TOUTES LES GÉNÉRATIONS DANIEL QUANTIN



* Salles d'activités

LA VILLE
genas
 nature



Projet Pédagogique Mercredi 2025-2026



ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL « LES MOUSSAILLONS »

Maison de toutes les Générations Daniel QUENTIN
14 Rue Henri Réaux
69740 GENAS
Tel : 07.71.43.39.50

Table des matières

I. INTRODUCTION.....	3
II. PRESENTATION DES DIFFÉRENTES PROJETS DU TERRITOIRE.....	3
III. PRÉSENTATION DU CENTRE DE LOISIRS	5
IV. PRESENTATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	6
V. L'INCLUSION	15
VI. PRÉSENTATION DES PARTENARIATS.....	18
VII. LA PÉDAGOGIE.....	19
VIII. LES DIFFÉRENTS ASPECTS SÉCURITAIRES À CONNAITRE ET RESPECTER.....	24
IX. NOTRE ENGAGEMENT COLLECTIF	28
X. ANNEXES	28

I. INTRODUCTION

Le projet pédagogique est conçu comme **un contrat de confiance entre le directeur, l'équipe pédagogique et les familles**. Il sert de référence tout au long de l'accueil de l'enfant. Il est élaboré à partir d'un cadre fixé par le projet éducatif du territoire, il permet également de donner du sens aux activités proposées et aux actes qui accompagnent la vie quotidienne de l'enfant.

Il aide ainsi à construire des démarches pédagogiques spécifiques correspondant aux attentes et caractéristiques du centre de loisirs « les Moussaillons ».

Il résulte d'une réflexion professionnelle, collective et traduit l'engagement de l'équipe pédagogique.

II. Présentation DES DIFFÉRENTES PROJETS DU TERRITOIRE

A. LE PROJET SOCIAL ÉDUCATIF DU TERRITOIRE (PSET)

Commune située à 20 km du centre de Lyon, Genas recense 13 022 habitants (source INSEE (*Institut National de la Statistique et des Études Économiques*), chiffres en vigueur au 01/01/2021).

Le Projet Social et Éducatif du Territoire (PSET) en matière de petite enfance/enfance, a fait l'objet d'un diagnostic concerté en présence des différents partenaires. Ainsi, à partir des besoins identifiés, les orientations ci-après ont été déclinées :

- ✓ **Assurer un accueil de qualité de tous les enfants**
- ✓ **Soutenir les parents dans leur rôle éducatif**
- ✓ **Garantir une cohérence et une continuité éducative à l'échelle du territoire**
- ✓ **Définir les modalités d'une gouvernance multi-acteurs du PEL**
- ✓ **Donner l'opportunité aux jeunes de jouer un rôle actif dans la vie de la cité**
- ✓ **Développer les solidarités et contribuer à la cohésion sociale**
- ✓ **Renforcer l'autonomie de certains publics fragiles : les jeunes, les aînés et les personnes en situation de handicap**
- ✓ **Pérenniser le partenariat existant et développer les coopérations**
- ✓ **Partager une culture commune de l'action sociale**

À ce titre, l'accueil de loisirs à la vocation d'un service public, destiné à offrir un mode de garde de qualité, conciliant les contraintes horaires des parents, ainsi que les rythmes et besoins des enfants.

Par ailleurs, la commune a établi une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, pour percevoir des prestations de services octroyées aux accueils de loisirs, afin d'améliorer l'accueil des enfants de 3 à 6 ans et faciliter l'accès à toutes les familles.

Depuis 2014, Genas a intégré le réseau des « *Villes Amies des Enfants* », porté par l'UNICEF (*Fonds des Nations unies pour l'enfance*) et l'Association des Maires de France.

La ville de Genas a été confirmée « *Ville amie des Enfants* » pour la période 2020-2026.

L'accueil de loisirs « les Moussaillons », concerne les enfants âgés de 3 ans jusqu'à 6 ans. Il est organisé durant leurs temps libres (les mercredis et les vacances scolaires). Sa mission d'accueil et d'animation, répond aux besoins suivants :

- ✓ **Sociaux** : en organisant l'accueil des enfants dont les parents sont confrontés à un besoin de garde, tout en favorisant l'accès à des pratiques d'activités de loisirs éducatifs adaptés.
- ✓ **Éducatifs** : en contribuant au développement de l'enfant, de son épanouissement social et civique, par la prise d'initiatives et de responsabilités.

- ✓ **Culturels** : en permettant à chaque enfant d'enrichir et de développer ses acquis, notamment au travers d'activités artistiques, sportives, culturelles et scientifiques... mais aussi dans la connaissance des autres, de leurs différences, de leurs cultures.

De plus, la petite enfance correspond à une période de développement intense. Les besoins sont à la fois spécifiques et divers selon les enfants ; ils se situent à plusieurs niveaux :

- ✓ Besoin physiologique et de développement (envie de grandir, d'être autonome) ;
- ✓ Besoin de sécurité affective et physique ;
- ✓ Besoin de socialisation (capacité à entrer en relation) ;
- ✓ Besoin d'élaboration de son identité personnelle (reconnaissance et estime de soi).

Pour répondre à ces besoins, l'accueil collectif, en structure de loisirs, développe différents objectifs éducatifs :

- ✓ Favoriser l'autonomie de l'enfant durant tous les moments de la vie quotidienne ;
- ✓ Faciliter le développement psychique et moteur de l'enfant par le biais d'activités ludiques et diversifiées ;
- ✓ Favoriser la socialisation de l'enfant et développer son esprit critique, pour savoir communiquer.
- ✓ Développer l'éveil culturel de l'enfant, pour avoir de l'empathie.

B. GENAS, VILLE AMIE DES ENFANTS



L'histoire entre la Ville de Genas et le label « Ville amie des enfants » démarre en 2013, en fin de mandat. En 2014, au début du deuxième mandat de maire de Daniel VALERO, l'adhésion de notre commune au réseau initié par le Fonds des Nations unies pour l'enfance est renouvelée.

En 2021, le comité français pour l'UNICEF décerne à nouveau la distinction « Ville amie des enfants » à la Ville, saluant ainsi les engagements de la commune en faveur des 0-18 ans et soulignant sa capacité à déployer un plan d'actions municipal pour l'enfance et la jeunesse ambitieux pour le mandat 2020-2026.

En renouvelant son appartenance au réseau, Genas s'engage à nouveau à respecter les 5 engagements phares, traductions des droits ancrés dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, à savoir :

- assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité
- affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre

toute forme de discrimination et d'agir en faveur de l'équité

- permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune de son territoire
- développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune
- nouer un partenariat avec l'UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.

À Genas, la participation et l'écoute des enfants et des jeunes font partie intégrante des valeurs de la ville.

III. PRÉSENTATION DU CENTRE DE LOISIRS

A. CARTE D'IDENTITÉ DU CENTRE

Lieu d'implantation : Accueil de loisirs sans hébergement « *Les Moussaillons* »
la maison Daniel Quantin
14 rue Henri Réaux 69740 Genas

Organisateur : Monsieur le Maire Daniel VALERO
Mairie de Genas
Direction de la Politique Éducative Locale (DPEL)
Directeur DPEL : Romain BELATTAR
Place du Général de Gaulle – 69740 Genas
BP 206
04.72.47.11.11



Tranche d'âge : 3-6 ans

Effectif : Capacité maximale : 61 enfants (Agrément PMI – Protection Maternelle et Infantile)

Numéro d'agrément : 0690219CL000415 / 0690219CL000315

Mode de fonctionnement : toute la journée de 7h45 à 18h15

B. LES MOYENS HUMAINS

Nous faisons partie d'un ensemble de collaborateur et de partenaire avec des liens hiérarchiques variées.

Une équipe technique est présente pour nous aider dans l'entretien et les petites réparations.

Une équipe cuisine, deux agents, pour la mise en place des repas et des goûters (prestataire de repas en liaison froide : société SOGERES) et l'entretien du restaurant.

Une équipe hygiène pour l'entretien des locaux (entreprise extérieure : société ARCADE)

L'organigramme de la MDTG :

Directeur pôle ESVE : **Romain BELATTAR**

Adjointe pôle ESVE : **Vesna DABIC**

Chef de service Enfance Jeunesse :

Responsable Secteur enfance jeunesse : **Ludovic ROUX**

Chargée d'Accueil
et de Gestion
Administrative et
Financière :
**Catherine
GIBERT**

Association IFAC
accueil de loisirs
6-12 ans : **Fanny
MIGNOT**

Directrice ACM
jeunesse :
**Saida
NAGNOUG /
Camille
TROTTA**

Directeur ACM
Moussaillons :
Aurélien BOISJOLY

Equipe d'animation

Coordinatrice du
Conseil Municipal
des Jeunes et
Animatrice des
dispositifs
jeunesse : **Elodie
BOUISSET**

ETAPS :
**Karine HUGON
Katleen GIRARD**

Equipe
d'animation

IV. Présentation de l'équipe pédagogique

Période	PETITS	MOYENS	GRANDS
Sept / Oct	Océane	ATSEM Elodie Laura	Yamina Angéline Emeline
Nov/ Dec	Océane	ATSEM Elodie Laura	Yamina Angéline Emeline
Janv / Février	Elodie	ATSEM Océane Yamina	Laura Angéline Emeline
Mars/ Avril	Elodie	Yamina Angeline Emeline	Océane Laura ?
Mai/ Juin	Océane Elodie	Emeline Laura ?	Yamina Angeline

A. LE RÔLE DU DIRECTEUR

Le directeur du centre de loisirs est avant tout un professionnel polyvalent, dynamique, il sait jongler entre des tâches de natures différentes. Il a le sens des responsabilités et des priorités. Il est également organisé, méthodique.

En cas d'imprévu ou d'incident, le directeur du centre de loisirs est en première ligne. Il fait la liaison avec les familles et prend les décisions urgentes. Il est à la fois un manager, un RH, un gestionnaire de projet, un animateur... Il doit être sur tous les fronts !!

Le directeur est le garant :

- De la sécurité physique et morale des enfants accueillis
- De l'élaboration et de la bonne mise en œuvre du projet pédagogique
- Du bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière
- Des projets d'animations et des activités proposées aux enfants

Le rôle du directeur :

- Recrutement des animateurs
- Coordination de l'équipe d'animation
- Constitution et mise en œuvre d'un planning horaire
- Co-construction du projet pédagogique avec l'équipe d'animation et sa bonne mise en œuvre
- Accompagnement et formation des animateurs afin de leur permettre de monter en compétence
- Attention particulière aux animateurs stagiaires
- Instauration d'un cadre relationnel qui favorise le respect et le progrès
- Coordination et gestion des différents prestataires et partenaires (prestataires de services, municipalités, familles, partenariats ...).
- Rendre compte à l'organisateur du fonctionnement de l'accueil
- Impulsion et participation à la bonne dynamique de groupe et à la maintenir
- Diffusion et bonne mise en œuvre des consignes de préparation de sortie (informations données la veille en réunion)
- Construction d'une relation de confiance avec les familles
- Être présent lors de l'accueil des familles matin et soir afin de répondre aux questions éventuelles
- Agir dans le cadre de la continuité éducative
- Respecter la confidentialité des propos

Les obligations et responsabilités du directeur :

- Une obligation de moyens : tout doit être mis en œuvre pour assurer la sécurité physique et morale des enfants et empêcher qu'un accident ne se produise.
- Une obligation de résultat : lors des temps de transport et lors des temps de repas. Dans ces deux cas, l'enfant a un rôle passif et s'en remet entièrement à la vigilance de l'encadrement.
- Une responsabilité juridique : c'est l'obligation de répondre d'un dommage causé à autrui et d'en assumer les conséquences civiles et/ou pénales.

B. LE RÔLE DE L'ADJOINT

Avec la direction :

- Première interlocutrice du directeur
- Personne intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction
- Assurer le remplacement ponctuel du directeur
- Faire état des problématiques rencontrées sur le terrain comme des bonnes initiatives
- Participer à l'accompagnement des stagiaires BAFA, par l'observation, le conseil et l'échange d'expériences
- Travailler en étroite collaboration pour la bonne préparation des sorties
- Participer à la préparation des séjours AVANT, PENDANT et APRES

Avec l'équipe d'animation :

- Personne intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction
- Répondre aux différentes demandes et questionnements de l'équipe où les rediriger auprès du directeur
- Accompagner l'équipe dans la bonne mise en œuvre du projet pédagogique
- Participer à la bonne dynamique de groupe et à la maintenir
- Soutenir et accompagner l'équipe d'animation dans leurs tâches de préparation en amont des sorties
- Venir en soutien de l'équipe d'animation sur des temps d'animation ou sur des temps informels
- Identifier les besoins ou dysfonctionnements de la structure
- Assurer le remplacement ponctuel si un animateur est absent

Avec les familles :

- Assurer l'accueil des familles matin et soir : pointage, recueil des infos transmises par les familles
- Prendre connaissance auprès de l'équipe si événement particulier avant l'accueil du soir
- Répondre aux familles ou les rediriger vers le directeur
- S'assurer de l'identité des personnes, pour le départ des enfants

Horaire de travail :

- Amplitude totale du centre de loisirs 7h30-19h30 avec des temps de pause qui respectent la réglementation

Référent sanitaire :

- Assurer les fonctions de référent sanitaire

C. LE RÔLE DE L'ANIMATEUR

Le métier d'animateur consiste à concevoir, développer, organiser et conduire des projets d'animation visant à l'épanouissement, la socialisation et l'autonomie des enfants en prenant en compte leur environnement.

Il doit avoir le sens de la pédagogie, du contact, de l'esprit d'équipe et des notions sur le développement de l'enfant afin de répondre au mieux à ses besoins.

L'animateur doit faire preuve d'une remise en question permanente, pour pouvoir améliorer sa posture et ses techniques d'animation afin d'être en constante adéquation avec le projet pédagogique de l'établissement.

Les fonctions et aptitudes de l'animateur vis-à-vis des enfants :

- [Assurer la sécurité physique et morale des mineurs, et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances, aux conduites addictives ou aux comportements à risque, notamment ceux liés à la sexualité](#)

L'animateur doit être extrêmement vigilant quant à la sécurité physique et morale de l'enfant. En cas de doute, de questionnement, il se doit de prévenir immédiatement le directeur qui prendra les dispositions nécessaires.

- [Construire une relation de qualité, de confiance avec les enfants qu'elle soit individuelle ou collective](#)

L'animateur n'est pas là pour faire de la surveillance ! Il se doit d'être présent physiquement et psychiquement auprès des enfants de façon constante sur l'ensemble de la journée. Cette attitude lui permettra de gagner la confiance des enfants et ainsi ils n'hésiteront pas à jouer avec lui ou encore même à lui parler en cas de besoin.

- [Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre parents, enfants et animateurs](#)

Il est primordial de construire une relation de confiance avec les familles. Lorsque les parents confient leurs enfants, ils délèguent à l'animateur une responsabilité d'encadrement et d'éducation dans le prolongement du temps éducatif familial. De plus, les séparations, les retrouvailles font partie des moments les plus importants de la journée de l'enfant, l'animateur se doit d'être totalement disponible et apte à répondre aux questionnements éventuels des parents.

- [Accompagner l'enfant dans sa vie quotidienne](#)

L'animateur a pour mission d'accompagner l'enfant et non de faire à sa place. Il est là pour l'aider à progresser dans son autonomie et à se construire en tant qu'individu à part entière.

- [Éveiller l'enfant et lui permettre d'assimiler de nouvelles connaissances](#)

L'animateur, n'est pas un instituteur ! En revanche, il permet à l'enfant de faire de nouvelles acquisitions avec une approche ludique et participative. Il propose et organise les activités adaptées aux capacités de l'enfant (afin de ne pas le mettre dans une posture d'échec) et aux besoins de l'enfant en tenant compte de ses envies.

- [Transmettre et faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité](#)

L'animateur est un modèle de respect et de tolérance. Cela implique de promouvoir les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité de manière adaptée à l'âge des enfants.

L'enfant considère l'animateur comme un modèle. L'animateur se doit donc d'être exigeant envers lui-même et mettre en cohérence ses actes et ses paroles.

Les fonctions/rôle de l'animateur Vis-à-vis de l'équipe :

Participer au sein de l'équipe, à la mise en œuvre du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de la ville de Genas dans le respect du cadre réglementaire d'un accueil collectif de mineur.

Sans oublier que pour être responsable des autres, il faut d'abord être responsable de soi.

D. LA JOURNÉE TYPE DE L'ANIMATEUR

7h30-7h45	Mise en place de jeux dans les différents espaces, apporter une ou deux innovations chaque matin (pensez à créer une rotation de jeu avec l'ensemble de l'équipe), ventiler la salle, remonter les stores, installer les terrasses, réajuster les outils pédagogiques pour la journée (lister les photos manquantes)				
7h45 – 9h00	Assurer l'accueil (en duo d'animateurs si affluence) de tous les enfants et de leur famille, noter les présences Encourager l'utilisation du tableau des émotions Animer et accompagner les enfants durant ce temps de séparation				
7h45 – 8h15	Accueil de tous les enfants dans l'Astrolabe				
9h00 – 9h05	Faire l'appel et transmette le nombre exact à l'adjointe				
9h05 – 9h15	Présentation ludique de la journée + rituel à mettre en place chaque jour + réception des envies et besoins des enfants (tableau des émotions / frise du temps/ règle de vie)				
9h15 – 11h15	Déroulement des différents temps ludiques : Activité manuelle, activité sportive, jeux ... Chaque animateur propose une activité et les enfants circulent dans chaque activité.				
PETITS + MOYENS	9h20-10h	Temps Ludique	GRANDS	9h20-10h	Temps Ludique
	10h10-10h40	Temps Ludique		10h-10h40	Temps Ludique
	10h40-11h	Jeux en grand groupe		10h50-11h30	Temps Ludique
				11h30-12h15	Jeu grand en groupe
11h00 – 11h15 12h15 - 12h30	Retour au calme, temps de regroupement avant le repas et temps d'hygiène				
11h15 12h15	Un animateur par groupe se détache pour fermer les portes, les fenêtres, éteindre les lumières et ranger sa salle pour permettre aux enfants un retour dans de bonnes conditions après le repas.				
11h15 – 13h30	Temps du repas (PETITS 11h15-12h15 / MOYENS 11h25-12h25 / GRANDS 12h30-13h30)				
12h30 – 13h00	Temps calme de trajet pour se détendre ou libérer son énergie.				
12h45 – 13h00	Accompagnement des enfants en petits groupes de 8 dans le calme pour le temps de sieste. Communiquer avec l'autre groupe d'enfant pour éviter tout croisement. Tous les enfants doivent être couchés à 13h00. L'endormissement doit se faire avec tous les animateurs.				
12h30- 13h30	Un animateur s'occupe des enfants qui partent à 13h30 ainsi que les moyens qui ne dorment pas. Proposer un temps de 30 minutes allongé avec histoire, musique, silence ... puis 30 minutes de jeux calmes				
13h00 – 13h30	Deux animateurs en pause. 13h30 un animateur qui revient de pause lève les enfants (P+M) réveillé pour aller dans une salle d'activité.				
13h30 – 14h30	Temps calme chez les GRANDS et rotations des pauses Les enfants (P+M) se lèvent de manière échelonnée et les animateurs s'adaptent en fonction des effectifs enfants de chaque espace (1 animateur pour 8 enfants)				
13h30 – 14h	Deux animateurs en pause				
14h – 15h15	Deux animateurs en accompagnement temps de sieste avec les PETITS et les MOYENS Deux animateurs regroupés dans une salle avec les PETITS et les MOYENS réveillés. Un animateur détaché pour les allés/retours et l'accompagnement des enfants pour le rangement des doudous ou autre + passage aux toilettes				
14h30 – 16h00	Les animateurs et leur groupe d'enfant retrouvent leur salle / Pensez à ranger les espaces utilisés Déroulement des différents temps ludiques : Diviser le groupe en 2 et faire 2 jeux				
PETITS + MOYENS	13h30-14h30	Pôles d'activités autonome	GRANDS	14h-14h30	Pôles d'activités autonome
	14h30-15h	Temps Ludique		14h30-15h15	Temps Ludique
	15h15-15h45	Temps Ludique		15h15-16h	Temps Ludique
15h45 - 16h00	Rangement des couchettes				
16h00	Préparation du goûter				
16h00 – 16h30	Mise en place et déroulement du goûter				
16h30 – 16h45	Bilan avec les enfants et identification des envies et besoins pour le lendemain				
16h45 – 17h00	Rangement des sacs à dos de chaque enfant. Veiller à la gestion des vêtements				
17h00 – 18h	Accueil des premières familles par l'équipe du soir + temps d'animation continu				
18h00 – 18h15	Se regrouper dans la salle l'astrolabe Détacher un animateur par groupe d'enfant pour le rangement des salles de jeu				
18h15 – 18h30	Rangement / Bilan de fin de journée avec le directeur				

Les horaires de chacun(e) peuvent variées en fonction des besoins de service, de la bonne gestion du rangement et des préparations.

E. ORGANISATION DES DIFFÉRENTS TEMPS DE LA JOURNÉE

Jour 1 de la semaine/période :

Le premier jour est celui qui déterminera l'ambiance générale de votre semaine. Ce lancement doit contenir les ingrédients pour mettre en sécurité les enfants et définir les règles de vivre ensemble. Voici une liste non exhaustive de ce qui doit être fait le premier jour :

- Définir avec un outil les règles de vie
- Présenter la thématique de la semaine
- Faire des jeux de connaissances
- Se présenter
- Visiter les locaux (pas de sortie du centre ce jour là)
- Faire des groupes de référence par animateur (utiles notamment pour les sorties, pour reconnaître les vêtements, pour aller à la sieste, pour mieux connaître les habitudes des enfants, ...)

L'ensemble de ces temps d'animations doivent être pensés sous forme de jeux.

Les temps d'accueil :

C'est un temps dynamique et primordial de la journée. Pour les parents, c'est le seul temps où ils peuvent voir, observer, échanger ou juger le travail des animateurs à travers leur posture, leur dynamisme et leur sourire. Pour les enfants, c'est le début de la journée, ils ont besoin d'être accueillis comme une personne unique, d'être rassurés au sein du groupe et repérer instantanément le relai parental et le repère émotionnel pour la journée. Pour l'animateur, c'est le lancement de la journée, la vie personnelle doit rester à la porte et la posture animateur doit transparaître instantanément.

- 7h30 et 16h45 installer la salle, ouvrir les volets
- 7h45 accueil unique dans une salle jusqu'à l'arrivée des autres animateurs (env 8h15)
- 8h15 chaque animateur récupère les enfants de son groupe
- Un animateur joue avec les enfants
- Un animateur accueille les parents à la porte, en invitant les parents de rentrer dans l'espace de jeu.
- 9h lancement de la journée et 18h15 rangement des espaces de jeux



Les temps d'activités ou les jeux :

Facteur essentiel dans le développement intellectuel, physique et moral de l'enfant, elles sont adaptées selon l'âge et les potentialités des enfants.

- L'enfant est invité à adhérer aux activités, sans que cela lui soit imposé. La convivialité et la mise en scène des animateurs doivent susciter la curiosité et l'adhésion naturelle des enfants.
- L'enfant est aussi libre de choisir ses propres activités lors des « temps libres ».

Les activités se présentent sous plusieurs formes : activités sportives, culturelles, culinaires, visites, expression corporelle, musique, création, bricolage, sortie nature ou éducation à l'environnement. Le jeu est également une activité naturelle pour l'enfant, lui permettant d'investir son énergie, de se concentrer, de s'amuser, de préciser ses gestes, et d'apprendre de nouvelles choses. Mais c'est également un outil de socialisation. Jouer à un jeu, c'est comprendre les règles et entrer dans l'univers imaginaire du jeu... mais aussi respecter les autres joueurs.

Les lieux de jeu sont multiples et variés. Dans la MDTG certains espaces sont partagés et d'autres « réservé ». Il est important d'être mobile et de faire vivre nos espaces pour rendre le jeu plus agréable.

Le repas :

L'alimentation est un pilier du bien-être, de l'apprentissage, de la socialisation... ce moment doit être bienveillant. Le repas peut se dérouler à table en intérieur ou en extérieur, mais également au sol lors des pique-niques.

Cf « le temps du repas » page 12

- Les enfants arrivent et repartent dans le calme, de manière échelonnée et choisissent leur place
- Les tables « autonomie » doit être réservée aux enfants qui le méritent, cela doit être expliqué en amont.
- Les animateurs sont à table avec les enfants, dispersés dans l'espace et visible les uns des autres.
- Maximum un enfant par table debout (table de 6 ou 12 places).
- Les plats chauds sont servis par les adultes.
- Les enfants se servent en eau, en pain, ... l'animateur à une posture d'accompagnant vers l'autonomie, la maladresse est permise « Faire et refaire, c'est aussi apprendre ».
- Le calme et la politesse sont de rigueur durant le repas
- On invite l'enfant à goûter à tous.
- Les enfants débarrassent les couverts.
- Tout au long du repas nous ferons le tri et le composte avec les poubelle et seaux à disposition ainsi que la réutilisation de l'eau pour arroser le jardin.

Le temps calme et la sieste :

Un temps calme ne dure pas plus de 30 min. Il est important de varier les temps calmes avec des activités adaptées (relaxation, méditation ou activité comme origami, perles à repasser, lecture d'histoire...)

Chaque individu dort en fonction de ses besoins. Le sommeil est le premier moment de reconstruction et d'enrichissement du cerveau. Les moyens qui ne dorment pas ne seront plus couchés au cours de l'année.

L'espace couchette nomade, en extérieur, est sous la responsabilité de l'équipe d'animation. Chaque groupe à un plaide, un charriot et peut utiliser des outils interne pour favoriser ce temps de repos.

Procédure couchette

1- Installation de la salle

L'équipe de direction installe avant 12h30 les couchettes dans la salle du nautilus.

2- Trajet

Chaque animateur récupère un petit groupe et ce dirige, de manière échelonnée, dans le calme vers les couchettes.

3- Installation des enfants en suivi le plan fait le 1^{er} jour

Dans le silence (enfants et adultes) les enfants s'installent à leurs couchettes.

4- Endormissement

Ce moment est primordial pour la suite, vous devez tous être actifs. Se déplacer entre les enfants, accompagner ceux qui en ont besoin, veillez au calme et au bien-être de chacun.

5- Rotation pause

Une fois que les enfants dorment ou sont dans une ambiance de repos, le premier binôme part en pause (suivre planning des tâches).

6- Lever échelonner

Dès la première rotation de pause terminée, les premiers enfants réveillés peuvent se lever et retourner en temps d'animation avec un animateur (en fonction du nombre d'enfant). Les derniers enfants sont réveillés à 15h30.

7- Rangement

Le rangement de la couchette se fait seul ou à deux de 15h30 à 15h50.

Goûter :

Le temps de goûter et un moment de partage et de calme. Les enfants doivent arriver à ce moment dans les conditions adéquates. Après ou pendant vous pouvez sonder les enfants pour connaître leur ressenti de la journée sur le rythme et les activités.

Le goûter est préparé à apporter par l'adjointe.

Bilan :

Temps de concertation avec les enfants, sous forme de jeu simple et rapide pour avoir le retour des enfants sur leur journée

Transition :

Le temps de transition se déroule entre le goûter (16h30) et l'accueil du soir (17h). Vous devez remettre en état votre salle avec les espaces de jeux, écrire la « *Chronique des petits Mouss* » et faire les sacs des enfants avec toutes leurs affaires. Bien entendu les enfants sont acteurs de ce moment.

F. NOTRE POSTURE PEDAGOGIQUE DE CHAQUE TEMPS

- Les temps d'accueil/ séparation

L'enfant a le choix d'exprimer ou pas toutes types d'émotions !

La posture de l'animateur est d'accueillir, recueillir les émotions de l'enfant sans jugement, sans attentes prés-défini. Sans oublier les émotions véhiculées par les familles !

Le rôle de l'animateur est d'aider l'enfant à poser des mots sur ce qu'il vit tout au long de sa journée. Le tableau des émotions est un outil de travail à destination des animateurs et un outil d'expression à destination des enfants.

- Les temps de jeu/animation

L'enfant a le choix de participer de façon active ou pas !

L'enfant a le droit d'exprimer ses envies !

L'animateur a la capacité de gérer ces deux types de participation, sans les juger ou les négliger. Il mettra ses talents d'animateur au service de l'ensemble du groupe.

L'animateur prendra en compte les envies de chaque enfant, tout en maintenant une dynamique et une vie de groupe.

- Les temps de découverte et d'exploration

L'enfant a le choix de participer de façon active ou pas !

L'enfant a le droit d'exprimer ses envies !

La proposition et l'accompagnement des animateurs permettront à l'enfant d'explorer, d'expérimenter, d'apprendre par lui-même tout en s'amusant. Ce qui est notre règle d'or !

- Les temps de repas

L'enfant a le choix de manger ou pas !

L'enfant reste acteur de ce temps où le plaisir de s'alimenter sera un axe de priorité. L'animateur proposera à l'enfant de goûter, d'exprimer ses goûts, son ressenti. Le repas est servi à table : entrée, plat, produit laitier, dessert.

L'animateur accompagne l'enfant dans ses différentes découvertes culinaires, par les mots mais aussi par les actes, car il pourra montrer l'exemple en se restaurant en même temps que les enfants.

Il n'est pas toujours simple pour l'enfant de rester assis, de respecter les règles de vie, d'attendre ...

Une réelle coordination entre l'équipe d'animation et l'équipe de restauration est mise en place. L'objectif est de contenir ce temps sur 45 minutes.

L'enfant a le choix de se détendre ou de libérer son énergie !

L'animateur animera après le temps du repas un espace-temps pour que l'enfant puisse se détendre et/ou libérer son énergie !

- Les temps de repos

L'enfant à le choix de dormir ou pas !

L'animateur diffusera une seule consigne ; rester allongé sur sa couchette et dans le calme sur un temps de 45 minutes maximum.

- Les temps de retrouvaille

L'enfant a le droit de raconter ou pas sa journée !

L'animateur référent du groupe de l'enfant, sera en mesure d'apporter des éléments détaillés de la journée de l'enfant lors de ce temps.



G. LES MOYENS DE COMMUNICATION DANS L'EQUIPE

Pour communiquer avec l'équipe plusieurs outils sont utilisés :

- Un groupe WhatsApp (séjour juillet + séjour Août) pour diffuser des informations
- Un tableau avec l'affichage des horaires de chaque membre de l'équipe, les pauses, les animations déjà prédéfinies, le bilan de fin de séjour (salle des machines)
- Fiche bilan à remplir en fin de journée.

Les réunions d'équipes :

Des réunions seront organisées lors des séjours, afin de réaliser un débriefing sur le déroulement de journée, réaliser les réajustements nécessaires et/ou répondre aux différentes questions, se préparer pour les sorties journées, etc.

H. LES MOYENS D'ÉVALUATION

Des évaluations individuelles régulières seront faite par le directeur (pour l'ensemble de l'équipe). Cet accompagnement permettra d'évaluer si les objectifs individuels sont atteints, si les missions de l'animateur sont exécutées correctement et de transmettre des conseils favorisant ainsi l'accroissement de compétence. Si l'animateur répond aux différentes attentes du poste, une projection sur les prochains séjours sera évoquée.

Grille d'évaluation :

Nom Prénom :	Groupe :	Date :
Mes diplômes :	Mes expériences :	
Mes points forts :	Mes points faibles :	
Les objectifs que je me fixe pour ce séjour :		
-		
-		
Évaluation 1 :		
-		
-		
Évaluation 2 :		
-		
-		
Les objectifs de mon prochain séjour :		
-		
-		

V. L'INCLUSION

A. LES ENFANTS ET LEURS FAMILLES

Un groupe est constitué d'individus qui viennent chacun avec un vécu, des émotions, des compétences, des connaissances et des attentes différentes. Chaque enfant doit pouvoir être accompagné dans son développement psychologique, moteur et sociale. Ces mêmes enfants doivent respecter des règles communes qui permettent une vie en collectivité saine et respectueuse de chacun.

L'enfant est au centre de nos préoccupations. L'organisation de l'accueil, le choix et la déclinaison des objectifs et le programme d'activité répondront avant tout aux besoins et attentes de l'enfant en fonction de son âge.

Pour tout nouvel inscrit sur l'accueil de loisirs maternel, une visite est proposée et conseillée en amont aux familles. Celle-ci permet de présenter les locaux à l'enfant et à ses parents, préparer la séparation et de découvrir un nouvel environnement social. Aux parents, de faire connaissance avec l'équipe qui s'occupera de l'enfant et d'établir une relation de confiance avec elle.

B. LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

« *Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ». (Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005).

Les principes destinés à garantir l'exercice d'un droit d'accès aux enfants handicapés, aux services ouverts à l'ensemble de la population n'imposent pas à ce jour d'obligation d'accueil aux organismes gestionnaires.

Toutefois, trois principes opposables doivent être pris en compte par l'organisateur qui reçoit une demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap :

- Le principe de non-discrimination en raison d'un handicap (article 225-1 et 225-2 du code pénal),
- Le principe de traitement devant le service public,
- L'obligation d'accessibilité des lieux recevant du public posé par la loi du 11/02/2005 et précisée par le décret 2006-555 du 17/05/2006.

Toute décision conduisant à un refus d'accueillir un enfant en situation de handicap sera précédée d'un dialogue approfondi avec la famille et sera motivée par des éléments **objectifs** et **circonstanciés** rendant impossible cet accueil.

La structure est ouverte à l'accueil d'enfants en situation de handicap. L'objectif étant le bien-être de l'enfant, l'accueil sera réalisé en fonction des moyens humains et matériels. Pour cela un protocole est mis en place. Les activités sont un support intéressant pour développer l'expression, la création, l'autonomie et la socialisation de l'enfant. L'objectif est de favoriser un environnement sécurisant affectivement et physiquement, pour conduire l'enfant vers plus d'autonomie. La mise en place des repères dans le temps et dans l'espace, favorisée par un accompagnement adapté, permettra de le rassurer et de l'ouvrir à des activités créatives, ludiques et sportives où il pourra s'épanouir en toute sécurité et confiance.

Ce que l'équipe d'animation propose à un enfant porteur de handicap :

- Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe
- Faire preuve d'égalité
- Lui procurer de la stabilité, nommer un référent
- Respecter son rythme
- Respecter sa personne et sa dignité
- Prendre en compte ses besoins spécifiques
- Lui permettre de partager ses loisirs et de participer à des activités ou à des aventures

- Lui permettre de se sentir en sécurité physique et affective
- Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie
- Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres
- Lui permettre de prendre du plaisir
- Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités

Accueil de la famille

Une rencontre de premier contact doit avoir lieu avant la mise en place du protocole.

Ce premier échange a pour objectif de faire un état des lieux de la situation actuelle : souhait, volonté et possibilité de chacun. Il est nécessaire d'établir une relation positive et constructive avec la famille. Pour cela, il est impératif que le dialogue soit ouvert entre la famille et l'équipe pédagogique afin de présenter la situation. En présentant le handicap et ses modalités, la famille permet à l'équipe d'animation d'être à même d'apporter à l'enfant un accueil parfaitement adapté à sa situation.

Points abordés durant la rencontre famille-direction :

- La recevabilité de la demande aux regards des possibilités locales (moyens humains, matériels...).
- La définition des besoins et particularités de l'enfant.
- La définition du rôle de chacun.
- La prise de conscience que l'accueil de loisirs reste un centre ouvert à tous et ne pourra peut-être pas répondre à toutes les demandes et souhaits.

Dès le **début de l'accueil** de l'enfant, un lien privilégié sera créé entre la famille, l'enfant et l'accueil de loisirs. Ceci s'exprimera par :

- Une visite de l'accueil de loisirs dès le premier jour.
- Des temps de discussion
- Une évaluation par l'équipe du degré d'autonomie de l'enfant
- Une définition du rôle de chacun au sein de l'équipe avec notamment la désignation d'un interlocuteur référent

Durant **toute la période d'accueil** aura lieu la consolidation du protocole d'accord en mettant en place les points suivants :

- Un travail régulier de l'équipe d'animation sur les temps de la vie quotidienne et d'activités
- Une création de liens entre l'enfant et les autres enfants.
- Une évaluation des difficultés, problématiques rencontrées.
- Des rencontres régulières entre les parents, l'enfant et les animateurs pourront être mises en place

À la **fin de l'accueil** de l'enfant sur la structure, une dernière rencontre pourra réunir tous les acteurs permettant de :

- Réaliser une évaluation globale
- Exprimer le ressenti de tous
- Décider de reconduire le protocole ou de le stopper

C. LA PLACE DES FAMILLES ET MOYENS DE COMMUNICATION

Établir une relation de confiance entre l'équipe et les familles est primordiale pour assurer le bien-être de l'enfant. Cela passe par un dialogue au quotidien avec les familles.

- Le dialogue autour de la journée de l'enfant
- Les réunions de présentation conviviales
- La participation à certains temps fort

- Les activités parents enfants
- Réunion parents / équipe / partenaire, pour faire évoluer l'accueil

Notre priorité est d'accueillir les familles dans les meilleures conditions d'écoute, de dialogue, de proposition d'échanges, permettant d'instaurer un climat de confiance et de convivialité préalable, indispensable à la qualité des relations avec les enfants.

Plusieurs outils de communication existent en direction des familles : adresse mail, portail famille, téléphone, affiche, flyer. La direction reste disponible pour répondre aux interrogations et sollicitations des parents.

D. LA JOURNEE TYPE DE L'ENFANT

Heures	Intitulé	Déroulé
7h45-9h00	Accueil matin	Les enfants arrivent de façon échelonnée et rejoignent ceux déjà arrivés, sur un temps de jeux libre et calme.
9h00-9h15	Rituel	Temps qui permet au groupe de lancer la journée et de savoir ce qu'ils ont envie de faire.
9h15-11h15	Temps d'animation	Temps d'animations diverses, défini et choisi par les enfants
11h15-11h30	Retour au calme	Préparation pour le repas avec des rituels et le passage aux WC/lavage de main
11h15-12h15 12h30-13h30	Repas des petits et moyens Repas des grands	Restauration collective : société Sogeres Temps de repas encadré par les animateurs. 1 enfant par table debout maximum / tri des déchets à tables / favoriser l'autonomie (découper, manger seul, gérer son rythme)
12h30-13h00	Se détendre ou de libérer son énergie !	Le groupe des petits et des moyens retrouvent leurs salles pour un temps de libération d'énergie ou pour se détendre avant la sieste
13h00-15h45 13h30-14h30	Sieste/repos pour les petits et les moyens Temps calme pour les grands	Temps de repos ou de sieste de 45 minutes au minimum (chaque enfant a sa couchette) De 45 minutes au minimum (dans la salle des grands)
14h00-15h45	Réveil échelonné des enfants Temps d'animation	Temps de jeu commun avec les petits et les moyens en attendant qu'une grande partie des enfants se réveillent Suite des animations engagées le matin ou autre ...
15h45-16h00	Retour au calme	Préparation pour le goûter avec des rituels et le passage aux WC/lavage de main
16h00-16h30	Goûter	Le temps du goûter organisé par petits groupes ou partagé.
16h30-16h40	Bilan	Bilan de fin de journée avec les enfants + projection sur la journée du lendemain
16h45-17h00	Rangement de ses petites affaires	Retour
17 h - 18 h 15	Accueil du soir	Départ échelonné des enfants, les parents viennent les récupérer dans leur salle ou dans la cour extérieure. Jeux libre encadrés par les animateurs.

VI. PRÉSENTATION DES PARTENARIATS

Dans le cadre de la Maison De Toutes les Générations, les différents services sont amenés à travailler sur des projets transversaux.

Le centre de loisirs l'IFAC :

Les centres de loisirs des Moussaillons et celui de l'IFAC ont mis en place un projet passerelle pour les 5 – 6 ans. Ce projet a pour objectif principal de faciliter le passage des enfants (de + de 5 ans) fréquentant le centre de loisirs des Moussaillons au centre de loisirs de l'IFAC (pour les 6 – 12 ans)

Le service Jeunesse :

Mise en place de temps de jeu, d'activités diverses inter-âge.

Les parents :

Un café des parents est organisé chaque début de semaine ; c'est un moment de partage, d'écoute et d'information à destination des familles. Il sera organisé et animé par le directeur de l'établissement entre 7h45 et 9 h00 à l'extérieur chaque premier jour.



VII. LA PÉDAGOGIE

La pédagogie est la science de l'éducation des enfants. Les centres de loisirs sont programmés en suivant des thématiques pour développer l'imaginaire des enfants, divertir les enfants, mais aussi pour les stimuler sur le plan cognitif, émotionnel et social. Les thèmes choisis sont sélectionnés pour captiver l'intérêt des enfants et susciter leur curiosité. Notre approche repose sur une pédagogie active, basée sur l'exploration, l'immersion dans la nature, l'éveil sensoriel, le vivre ensemble ..., tout en stimulant la curiosité naturelle des enfants.

Nous sommes des acteurs de l'éducation populaire.

A. NOS INTENTIONS PÉDAGOGIQUES

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs « Les Moussaillons » s'articule autour des intentions suivantes : le vivre-ensemble, la citoyenneté, le rythme des enfants, le libre choix, l'expérimentation et l'inclusion

Cette approche holistique consiste à donner une place d'acteur et non de sujet à l'enfant. Elle a pour objectif principale d'accompagner l'enfant vers le chemin de l'autonomie et ceux, sur tous les temps de la journée en prenant en compte son développement psycho moteur !

Cette démarche, offre une place active à l'enfant, il apprend à agir, observer et comprendre le monde qui l'entoure par lui-même. Il prend petit à petit confiance en lui, en ses propres compétences et développe l'estime de lui-même.

Rendre l'enfant acteur de son quotidien c'est lui faire confiance en lui donnant toutes les clés pour développer ses compétences à interagir avec la société !

Chaque individu peut s'apporter mutuellement quelques soit son âge, c'est **l'éducation enter pairs**. Chacun acquière des compétences au fur et à mesure de ses apprentissages et peut les transmettre au reste du groupe de manière collective ou individuel. L'adulte ne doit pas se positionner comme le « maitre du savoir » mais comme le « facilitateur » du partage. Les enfants ont la capacité de s'entraider et de partager leurs savoirs.

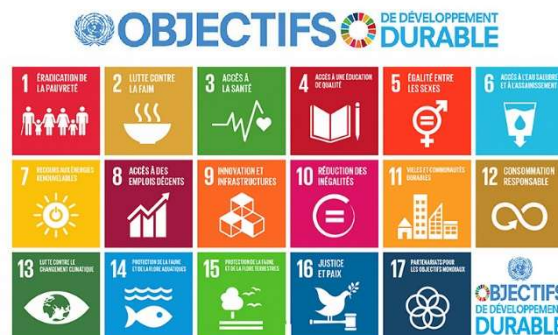
B. NOS FILS PÉDAGOGIQUES

Nous avons plusieurs fils pédagogiques qui nous suivent sur tous les temps d'accueil. Ils constituts le socle éducatif de nos pratiques.

- Le développement durable

Plusieurs action concrète sont à mettre en place pour que cela devienne une habitude :

- Tri des déchets à table, compost et tri.
- Récupération de l'eau inutilisé à la cantine pour arroser les plantes et notamment le jardin.
- Utilisation quotidienne et entretien du jardin
- Poubelles de tri dans vos salles.
- Nourrir les oiseaux en remplissant une fois par semaine les mangeoires de novembre à mars.
- Utilisation quotidienne des espaces extérieur et notamment du parc du château de Veyne, laisser jouer les enfants avec la nature (bois, feuilles, terre, cailloux...) et limiter les cueillettes.
- Sensibiliser au respect de la nature en utilisant des espaces naturels pour le jeu.



- L'ouverture culturelle

Se connaître, se reconnaître, se comprendre, s'écouter, s'accepter ... permet de se respecter. Découvrir la différence est essentiel. Cela permet à chacun de mieux vivre ensemble. La culture joue un rôle clé pour construire un environnement de respect mutuel.

L'ouverture culturelle consiste à s'intéresser et à s'ouvrir aux différentes cultures, traditions, idées et modes de vie qui existent dans le monde. Cela permet de mieux comprendre les autres, de dépasser ses préjugés et de développer une vision plus large et plus tolérante de la société. C'est une démarche qui enrichit personnellement et qui contribue à un vivre-ensemble plus harmonieux.

Vivre ensemble ça s'apprend !

C. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les objectifs du séjour sont alignés avec ceux du PSET et du PEDT. Ces deux documents, élaborés par les acteurs du secteur socio-éducatif, visent les jeunes de 0 à 25 ans. Leur but est de fournir une direction commune pour tous les enfants de la commune fréquentant les structures de la ville.

Nos objectifs pour les vacances :

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels	Moyens

A définir ensemble au fur et
à mesure des périodes

D. LES OUTILS PÉDAGOGIQUES

1) Les règles de vie

L'élaboration des règles de vie avec les enfants vise à instaurer un environnement harmonieux et sécurisant au sein de la structure. En impliquant activement les enfants dans la création de ces règles, nous favorisons leur engagement et leur compréhension des principes de respect et de coopération. Cette démarche participative encourage les enfants à réfléchir aux comportements appropriés et à comprendre les conséquences de leurs actions, développant ainsi leur sens des responsabilités. De plus, ce processus collectif renforce leur sentiment d'appartenance au groupe, en leur donnant l'opportunité d'exprimer leurs idées et de se sentir entendus. En intégrant des activités ludiques et interactives pour la mise en place des règles, nous permettons aux enfants d'acquérir des compétences sociales essentielles telles que la communication, l'empathie et la résolution de conflits.

2) La frise du temps / le développement de la notion du temps chez l'enfant

Lorsque l'on est petit, le temps file sans que l'on s'en rende vraiment compte. L'enfant à un rapport au temps tout à fait différent de celui d'un adulte.

Il vit l'instant présent. Les semaines, les jours, les heures, les minutes, les secondes, tout cela est très flou. A partir de quatre ans, l'enfant commence à avoir des repères journaliers, à distinguer le matin, le midi, le soir.

Ce manque de repères peut créer un sentiment d'insécurité et provoquer un état d'anxiété (questionnement répétitif, pleure, isolement...).

Le développement de ces notions temporelles se fera petit à petit au cours de la vie de l'enfant.

Pour faciliter cet apprentissage, l'enfant a besoin :

- D'une certaine stabilité dans le langage utilisé par l'adulte
- De rituel journalier
- De supports visuels



Pour répondre à ce besoin, nous avons développé pour chaque groupe d'âges un outil pédagogique

« **La frise du temps** »

Cet outil sera à présenter chaque matin, lors du temps regroupement et d'accueil. Le rôle de l'animateur est d'y apporter les modifications nécessaires en amont et d'utiliser la flèche amovible afin d'identifier le moment de la journée.

Réalisé avec l'appui d'images séquentielles, ce support est attrayant et efficace pour l'enfant. Il répond au besoin de repérage spatio-temporel de l'enfant.

Afin de synchroniser notre langage, chaque image/ temps portent un « nom ».

3) Tableau des émotions

Entre 3 et 6 ans l'enfant est capable de passer du rire aux larmes en un instant, il vit dans un tourbillon d'émotions.

Colère, peur, joie, tristesse, excitation ... L'enfant est une éponge émotionnelle ! Et parfois, **il se laisse déborder par ce trop-plein.**

Les « crises » de colère et les comportements « agressifs » sont souvent liés à des émotions mal gérées ou réprimées.

Avant 5/6 ans, l'enfant ne peut contrôler seul ses émotions, son cerveau n'est pas encore mur et ses tempêtes émotionnelles ont toujours besoin d'être accompagnées par un adulte bienveillant et empathique (être capable d'accueillir l'émotion de l'autre).

Par ailleurs, un enfant qui enfouit ses émotions, ses peurs, qui ne peut pas manifester sa joie ou sa colère,

n'apprend pas à tenir compte de ce que lui ou les autres ressentent. Il aura du mal à faire preuve d'empathie ou de bienveillance à la fois pour lui-même et pour les autres.



Ainsi, le tableau des émotions peut servir de **boussole** interne à l'enfant pour mettre des **mots** sur ce qu'il ressent :

- Exprimer sereinement son émotion.
- Se libérer et de se rendre disponible aux activités proposées.
- Arriver à dépasser son émotion.

Mais n'oublions pas que c'est la non-satisfaction des besoins qui déclenche les émotions. C'est donc la cause de non-satisfaction qui est important d'identifier et traiter.

L'apprentissage du langage des émotions a un impact pour l'enfant sur :

- **Son comportement social.**
- **Sa capacité à surmonter le stress.**

- **Sa capacité à gérer son agressivité et à résoudre des conflits.**

L'idée de ce tableau n'est pas d'imposer une représentation figée des émotions mais il ouvre la possibilité d'en parler. Une fois que les enfants se seront appropriés cet outil, on pourra les inviter à l'utiliser en autonomie en cas de tension, de mauvaise humeur, de découragement ou de conflit.

Pour l'animateur, c'est une façon de rentrer en contact avec l'enfant :

- De pouvoir être à son écoute.
- De mieux connaître l'enfant.
- D'accompagner l'enfant le plus précisément possible.

Il est important d'accueillir l'émotion de l'enfant sans jugement. Les émotions ne sont ni négatives, ni positives, elles ont des tonalités différentes, des intensités différentes, mais surtout elles sont toutes utiles.

Pour répondre à ce besoin d'expression ; je vous propose de réaliser ensemble trois tableaux des émotions ; identiques à tous les groupes pour les raisons suivantes :

- L'enfant qui change de groupe en cours d'année retrouve le même outil.
- L'animateur qui change de groupe retrouve le même outil.
- Un gain de temps lors des réunions de préparation.
- Plus économique et écologique.

Il s'agit, dans un premier temps, de construire un tableau avec les 4 émotions principales : **la peur**, **la joie**, **la colère** et **la tristesse**. Les quatre émotions sont représentées par des couleurs différentes.

Utilisation de cet outil pédagogique :

- L'enfant est libre de l'utiliser ou pas.
- Il peut exprimer son émotion en cours de journée.
- Il sera affiché en permanence à l'entrée des salles.
- Dès l'arrivée de l'enfant, l'animateur pourra proposer à l'enfant d'exprimer son émotion.

Mais n'oublions pas le contact humain, lover un enfant dans ses bras favorise son bien-être :

- Diminue son stress
- Développe l'empathie
- Augment la confiance en soi

Le tableau des émotions n'est pas un outil d'évaluation de séance/journée.

4) La bulle émotionnelle

Les enfants sont parfois submergés par leurs émotions et dans l'incapacité de les comprendre et de les gérer. Pour les aider nous allons installer derrière la table d'accueil un espace appelé « la bulle émotionnelle ». Cette bulle intimiste, aménagé avec des coussins et des fidjets est accessible à tous les enfants qui ont besoin, soit parce qu'il en fait la demande, soit parce que l'adulte en ressent le besoin.

La bulle émotionnelle est accessible à un enfant à la fois, elle est toujours accompagnée par un adulte mais celui-ci reste dans un premier temps en dehors de cette bulle et la durée de son utilisation dépendra de l'enfant. Cet outil est la passerelle rassurante et calmante entre la crise et la discussion, c'est une **transition**. Ce n'est pas un lieu de punition

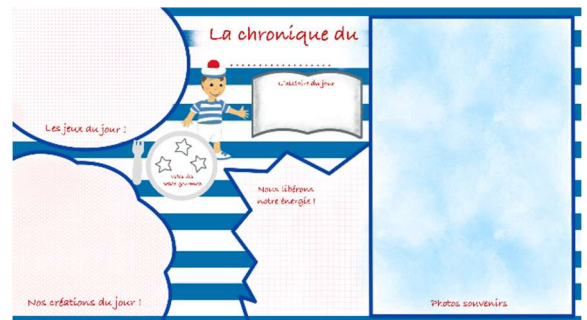
Comment ça marche ? Lorsqu'un enfant est en crise et qu'il n'est plus gérable dans le groupe, vous l'accompagnez dans la bulle, il se calme, vous engagez la discussion. Ensuite en fonction de la problématique de départ vous lui proposez un temps de décharge d'énergie ou la réparation de la faute ou des excuses ...

5) Les espaces de jeu

Un espace de jeu doit être identifiable par une délimitation et des jeux clairs adaptés à cet espace. Les jouets de cet espace sont mis en scène pour donner envie à l'enfant de jouer. Cela permet à l'enfant de se sécuriser dans un espace structuré. Les espaces sont modulables ils peuvent être rangés et installés en fonction des temps de la journée. Des règles d'utilisation sont posées au début de la période/semaine en même temps que les règles de vie.

6) La chronique des Moussaillons

Cet outil est affiché dans le couloir, à disposition des familles. Il reprend une semaine d'animation. Chaque jour, chaque case doit être complétée en fin de journée (16h30-17h) pour informer de ce qui a été fait. Les enfants racontent peu de chose à leurs parents, cela permet donc de créer un lien parents/enfants et centre aéré/familles.



E. L'ÉVALUATION DES OBJECTIFS DU SÉJOUR

Les animateurs auront pour mission de faire vivre l'outil d'évaluation à chaque fin de semaine.

Les tableaux remplis seront alors utilisés pour fournir un feedback constructif aux animateurs et ainsi adapter les activités futures en fonction des retours. Il permet à l'équipe d'animation d'entrer dans une démarche de réflexion et d'évaluation de façon ludique et simple.

VIII. LES DIFFÉRENTS ASPECTS SÉCURITAIRES À CONNAÎTRE ET RESPECTER

A. LA SANTÉ

1) LES PROJETS D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Le projet d'accueil individualisé est un document écrit (élaboré par un médecin en concertation avec la famille) qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité. Il a pour objectif de permettre à l'enfant de maintenir une vie en collectivité dite « normale ».

PAI maladie chronique :

Type asthme, diabète, épilepsie, trouble de l'attention ...

PAI allergies alimentaires :

En cas de régime particulier ne pouvant être adapté à la restauration collective, le repas transporté dans un contenant isotherme, sera fourni par les parents. Il devra être stocké dans les plus brefs délais dans le frigo « PAI LES MOUSSAILLONS » dans la cuisine collective. Attention, veillez à sortir les contenants du sac isotherme avant stockage dans le frigo et à les identifier.

PAI aménagement de certaines activités :

Type piscine, jeu d'eau ...

2) TRAITEMENT MEDICAMENTEUX

La règle qui s'applique est simple. Aucun traitement médical (y compris homéopathiques, collyres et pommades médicamenteuses) ne sera administré aux enfants sans ordonnance et prescription médicale (seule la prise des médicaments de midi sera administrée).

3) L'ASSISTANT SANITAIRE

Cette fonction est assurée par le directeur et par délégation à l'adjoint/ l'adjointe. L'assistant sanitaire se doit de :

- Vérifier en début de séjour, puis très régulièrement les troussees sanitaires ; les compléter si besoin.
- Réceptionner les traitements ponctuels des enfants ainsi que l'ordonnance et assurer leurs stockages (frigo cuisine pédagogique si stockage inférieur à 5° ou dans le placard pharmacie/ PAI en salle des machines). Tout traitement devra être identifié au nom et prénom de l'enfant. Ils en informeront les animateurs référents de l'enfant.
- Prendre connaissance des différents PAI, assurer leur stockage et leur mise en œuvre.
- Lorsqu'un enfant soumis à un PAI est en sortie, l'assistant sanitaire est le garant de la continuité du protocole (transport du PAI + stockage)



4) LES SOINS TYPES « BOBOLOGIE »

- Du rôle de chaque membre de l'équipe.

Chaque salle est en possession de troussees sanitaires. Elles sont à stocker en hauteur et sont facilement identifiables par les professionnels. A l'intérieur, un carnet de registre de soins à compléter impérativement après chaque acte de soin. Informer les familles, le soir de tout acte de soin.

Sur ce registre, doit être noté :

- Le nom et prénom de l'enfant
- La date et l'heure de l'événement
- Le motif du soin, observations
- Les soins donnés
- Parents prévenus par téléphone oui/non
- Nom et signature de la personne en charge des soins

5) ENFANT MALADE EN COURS DE JOURNEE

Votre rôle, assurer la sécurité physique de l'enfant, cela se concrétise par une bonne observation et une bonne connaissance de l'enfant.

En cas de doute, vous devez :

- Installer l'enfant dans un espace calme
- Prendre sa température en frontal
- L'hydrater
- Recueillir son ressenti
- Informer le directeur de la situation

Si un enfant présente durant la journée des symptômes qui ne permettent pas son maintien en accueil collectif, le directeur se permettra de prévenir les parents afin d'organiser son départ anticipé.

B. LES LOCAUX

1) LES PROTOCOLES EXISTANTS

Vous devez de prendre connaissance de ces protocoles, d'en comprendre leurs sens et leurs mises en œuvre. Pour vous accompagner dans cette démarche, nous organisons régulièrement des EXERCICES afin que chacun puisse en acquérir la maîtrise.

Le protocole INCENDIE : lieu de rassemblement, sur le terrain de pétanque

Prendre la liste du groupe d'enfants, sortir par les issus de secours, compter les enfants et les animateurs du groupe. Garder son calme ... Le directeur sera le dernier à sortir afin de s'assurer de la totale évacuation des lieux.

Les protocoles plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) :

- Attentat-intrusion
- Risques majeurs naturels et technologiques

Ce dispositif réglementaire a pour objectif d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement.

C. L'ALIMENTAIRE

SECURITE ET TRACABILITE ALIMENTAIRE

Lors des projets cuisines, le directeur engage sa responsabilité d'obligation de résultat/ sa responsabilité sans faute.



Voici les moyens à mettre en œuvre et à respecter afin d'assurer la sécurité alimentaire des enfants accueillis :

<u>En amont de l'activité :</u>	<u>Pendant l'activité :</u>	<u>Après l'activité :</u>
<p>Les petites courses seront faites par l'adjoint ou le directeur au plus près de la date de l'activité. Transporté dans toutes les conditions nécessaires afin s'assurer de la chaine du froid puis stocké dans le frigo de la cuisine pédagogique. Point de vigilance, nous sommes dans des locaux partagés, pensez à identifier et rassembler les courses idéalement sur une même étagère.</p> <p>A partir du moment que nous stockons des aliments dans celui-ci, un relevé de température (du frigo) quotidienne sera effectué chaque matin par le directeur ou l'adjoint afin de s'assurer du bon maintien de la température. Si vous constatez toutes anomalies, en informer immédiatement le directeur et attendre son aval avant toutes utilisations.</p> <p>Les aliments dits « sec » (farine, sucre, chocolat) ainsi que l'huile, aromate seront stockés dans la salle des machines à l'abri de la chaleur, de l'humidité et de l'aire (bien refermer les contenants entamés).</p>	<p>Toutes activité nécessite une organisation ! mais les ateliers cuisines encore plus ! quelques rappels sur les principes d'hygiène de base à appliquer pour cuisiner sans risque avec les enfants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - laver et rincer la table de préparation - s'assurer de la propreté des ustensiles - inscrire la date d'ouverture pour tout produit entamé - sortir les produits frais au plus près de leurs utilisations et garder tous les emballages pour la traçabilité (à stocker dans le placard alimentaire de la salle des machines) - cheveux attachés (enfants+ adultes) pour éviter tout désagrément ... - lavage des mains pour tous (adultes enfants) - à votre disposition des tabliers en tissus pour les enfants - pour la cuisson utiliser la cuisine pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> - laver et ranger soigneusement tout votre matériel - après cuisson, prélever une partie (110g) de la préparation, la stocker dans un sac de congélation identifié (plat témoin+ date de la prépa) et conservez le dans le frigo de la cuisine pédagogique pour une durée de 5 jours.

D. LES SORTIES

Le directeur de l'établissement doit impérativement être informé de tout déplacement. Effectivement, il est possible d'organiser des sorties de façons imprévues (proches du site) mais elles nécessitent, elles aussi un respect des consignes.

<u>AVANT LA SORTIE</u>	<u>PENDANT LA SORTIE</u>	<u>APRES LA SORTIE</u>
<ul style="list-style-type: none"> - remplir la fiche de sortie - remettre la fiche de sortie au directeur ou à l'adjointe - préparer les fiches sanitaires à l'aide de la liste 	<ul style="list-style-type: none"> - connaître son effectif d'enfant et les compter très régulièrement - moyen de communication - troussees sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> - ranger et nettoyer soigneusement tous les éléments utilisés ...

(globale) du groupe - établir votre liste de sous-groupe d'enfants (pour les sorties conséquentes) et identifier votre binôme pour la sortie (! inter-âge) puis la mettre sur le groupe WhatsApp - prévoir le bon nombre de gilets bleus	- liste complète du groupe d'enfants - liste sous-groupe (pour les sorties conséquentes) - fiche sanitaire par sous-groupe - un gilet bleu par enfant	
--	--	--

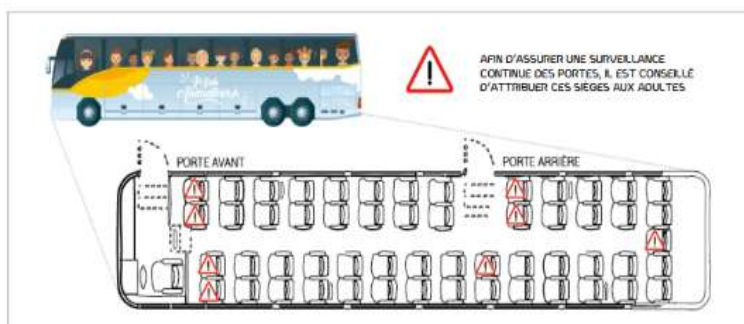
1) A PIED

Lors d'un déplacement à pied avec des mineurs, il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Il est fortement conseillé de s'organiser ainsi :

2 animateurs - 1 devant et 1 derrière

2) CONSIGNE DE SECURITE EN CAR/BUS

Les temps de trajet en bus sont des temps de travail à part entière pendant lesquels les animateurs sont tenus à une obligation générale et permanente de surveillance, de prudence et de sécurité. **Les assouplissements ne sont donc pas autorisés !**



Les missions :

- installer confortablement les enfants (pensez à dévêtir les enfants, en fonction de la météo)
- vérifier et/ou fixer les ceintures de sécurité individuellement tout en étant vigilant à ne pas les vriller.
- assurez-vous qu'aucun sac n'encombre l'allée centrale
- maintenir une atmosphère calme et sereine pour l'équilibre du groupe, mais également pour le chauffeur (ex : petites chansons, petits jeux...)
- respecter les emplacements réglementaires.

 = place attribuée aux Animateurs + surveillance des portes

3) LES SORTIES BAIGNADES

Les sorties baignades sont des temps forts pour l'épanouissement des enfants, mais elle reste une activité à risque. C'est une activité qui se prépare avec RIGUEUR. Les enfants n'ont pas pleinement conscience du danger.

Une noyade peut se produire :

- sans un cri
- sans une gestuelle brusque
- dans 20 cm d'eau en moins de 3 minutes

La majorité des accidents est due à :

- un manque de surveillance
- un défaut dans le dispositif de sécurité
- une chute

L'encadrement pour les enfants de – de 6 ans :

- le taux est d'un animateur pour 5 enfants
- la présence de l'animateur dans l'eau est obligatoire

Au sein du centre de loisirs aucune immersion dans l'eau ne sera autorisée, en revanche des jeux d'eau peuvent être organisés régulièrement en fonction des saisons.

E. LA RESTITUTION DES ENFANTS



Seuls les parents (sauf décision judiciaire contraire) et les personnes majeures (avec autorisation des parents) préalablement et dûment mandatées sont autorisées à venir récupérer leur enfant à l'accueil de loisirs des Moussaillons.

Aucune personne mineure, y compris si elle a un lien de parenté avec l'enfant, ne sera en revanche autorisée à récupérer l'enfant auprès de l'équipe d'animation.

En cas de doute, demander une pièce d'identité et se référer à la liste des personnes autorisées figurants sur la fiche sanitaire.

F. LES REGLES DE VIE DU CENTRE DE LOISIRS

Les règles de vie sont en lien avec les valeurs qui nous sont chères et que nous souhaitons transmettre aux enfants.

Établir des règles de vie permet de trouver une certaine harmonie au sein d'une collectivité.

Elles s'appliquent à l'ensemble des publics (enfants, animateurs, parents)

- Le respect de tous :
Non-violence physique, verbale, morale ; la politesse ; la bienveillance ; l'entraide...
- Le respect des consignes de sécurité :
Ne pas courir dans les locaux, ne pas se déplacer seul dans les couloirs...
- Respecter le matériel et les lieux :
Ne pas jeter les jeux, ne pas déchirer les livres, ranger régulièrement les placards, trier les jeux...
- Le respect de l'environnement :
Penser au tri sélectif, éviter gaspillage alimentaire, etc.
- L'utilisation du téléphone portable sur le temps de travail est interdite au regard de la nature de la tâche à accomplir (cela vise à réduire les risques d'accidents liés à une attention insuffisante des animateurs)
- Interdit de fumer devant les enfants, familles... et dans le centre
- La consommation d'alcool, de drogue est interdite
- Avoir une posture professionnelle (ponctuel, respectueux, à l'écoute, dynamique, souriant ...)

NOTRE RESPONSABILITE AU REGARD DE LA LOI

De manière générale toute personne est responsable des dommages qu'elle a personnellement causés.

IX. NOTRE ENGAGEMENT COLLECTIF

Pour donner suite à la lecture, aux échanges de ce présent projet pédagogique lors de la réunion d'équipe de préparation des séjours, nous nous engageons à en porter les valeurs, à le mettre en place au quotidien, à travailler en équipe avec bienveillance, à transmettre les difficultés éventuelles et à apporter des modifications si nécessaires. Notre but étant d'offrir à l'enfant toutes les conditions pour assurer sa sécurité physique et moral et de l'accompagner dans sa construction et ses découvertes.

Fait à **GENAS**, le **27 août 2025**

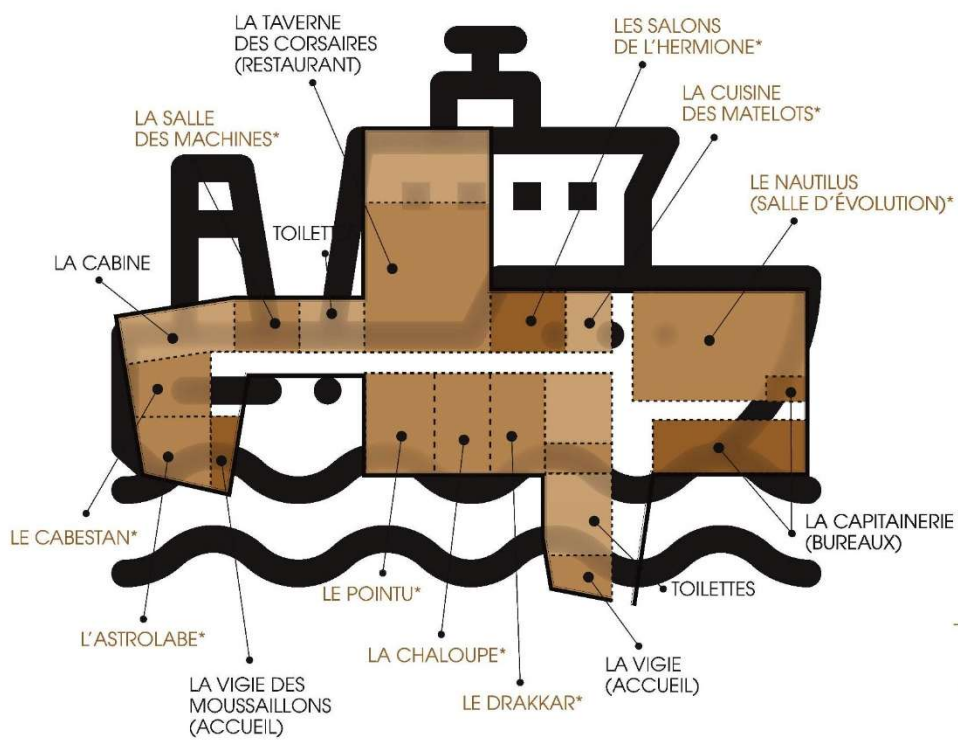
L'équipe d'Animation des « **MOUSSAILLONS** »

X. ANNEXES

Les annexes seront affichées sur le tableau en salle des machines :

- Horaires de l'équipe
- Programmation de la semaine avec les sorties
- Charte des valeurs
- Charte de l'animateur

PLAN DE LA MAISON DE TOUTES LES GÉNÉRATIONS DANIEL QUANTIN



* Salles d'activités

LA VILLE
genas
nature